

BANQUE HSBC CANADA
RAPPORT INTERMÉDIAIRE - PREMIER TRIMESTRE DE 2011

- Le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à 142 millions de \$CA pour le trimestre clos le 31 mars 2011, en hausse de 6,8 % par rapport à celui de la même période de 2010.
- Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires s'est établi à 16,6 % pour le trimestre clos le 31 mars 2011, comparativement à 16,2 % pour la même période de 2010.
- Le ratio d'efficience a été de 57,0 % pour le trimestre clos le 31 mars 2011, contre 52,2 % pour la période correspondante de 2010.
- Au 31 mars 2011, le total des actifs s'élevait à 79,1 milliards de \$CA, en regard des 78,8 milliards de \$CA constatés à la même date en 2010.
- Au 31 mars 2011, le total des actifs sous administration s'élevait à 33,2 milliards de \$CA, comparativement à 32,4 milliards de \$CA au 31 mars 2010.
- Le ratio de capital de catégorie 1 et le ratio de capital total s'établissaient respectivement à 13,4 % et à 16,2 % au 31 mars 2011, comparativement à 12,3 % et à 14,8 % au 31 mars 2010.

Votre banque, partout dans le monde



Rapport intermédiaire – Premier trimestre de 2011

Table des matières

- Rapport de gestion
 - Faits saillants financiers
 - Analyse des résultats financiers
 - Mesures non conformes aux IFRS
 - Revue des résultats par groupes de clients
 - Gestion des risques
 - Transition aux Normes internationales d'information financière
 - Principales méthodes comptables et estimations comptables critiques
 - Autres renseignements
- États financiers consolidés (non audité)
- Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité)

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document peut contenir des renseignements prospectifs, dont des énoncés concernant les activités de la Banque HSBC Canada et les actions qu'elle devrait poser. Ces énoncés peuvent être reconnus par le fait qu'ils ne sont pas formellement liés à des faits passés ou actuels. En outre, ils comportent souvent des mots ou des expressions comme « s'attendre à », « estimer », « prévoir », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier », « être d'avis que » et d'autres mots ou expressions similaires dans le cadre de l'analyse du rendement financier ou opérationnel futur. Ces énoncés faisant l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, les résultats réels pourraient différer des résultats prévus. Parmi les facteurs qui pourraient causer ces différences figurent de nouvelles normes réglementaires, des modifications législatives, des changements d'ordre technologique, l'évolution des marchés financiers internationaux, des modifications dans les politiques monétaires et économiques des gouvernements, les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation et les conditions économiques générales dans les régions où la Banque HSBC Canada est présente. De plus, l'industrie bancaire canadienne étant un milieu très concurrentiel, les pressions exercées sur la marge nette d'intérêts de la banque peuvent être dues aux seules mesures prises individuellement par des banques ou d'autres institutions financières. Les fluctuations économiques peuvent également influencer sur les marchés boursiers et des changes et, par conséquent, sur les produits de la banque. La liste de facteurs énumérés ci-dessus n'est pas exhaustive et d'autres incertitudes et facteurs de risque éventuels pourraient également avoir des répercussions sur la situation financière et les résultats de la banque. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document n'est valable qu'à la date de ce dernier. La banque n'est nullement tenue, et rejette expressément une telle obligation, de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs et les hypothèses, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

Rapport de gestion du premier trimestre de 2011

La Banque HSBC Canada (la « banque ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings est désigné comme étant le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ». Le rapport de gestion de la banque pour le premier trimestre de 2011 est en date du 10 mai 2011.

La banque établit ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), normes qu'elle a adoptées le 1^{er} janvier 2011. Les renseignements figurant dans ce rapport de gestion sont tirés des états financiers consolidés non audités ou de l'information qui a servi à les préparer. L'abréviation « \$CA » désigne le dollar canadien. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars. Avant l'adoption des IFRS, les états financiers de la banque étaient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). Les montants des périodes antérieures ont été retraités en fonction des IFRS et certains montants ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour la période à l'étude. L'adoption des IFRS est décrite plus en détail dans la section « Transition aux Normes internationales d'information financière » de ce rapport de gestion ainsi que dans les notes 1, 2, 3, et 17 afférentes aux états financiers consolidés ci-joints.

Faits saillants financiers

	Trimestre clos le		
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
Pour la période (millions de \$CA)			
Bénéfice avant la charge d'impôt	223	224	169
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	630	613	653
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires	142	133	96
À la fin de la période (millions de \$CA)			
Capitaux propres	4 414	4 216	4 426
Actifs pondérés en fonction du risque ¹⁾	33 531	37 239	34 152
Prêts et avances à des clients (déduction faite des comptes de correction de valeur)	45 959	49 526	45 218
Comptes des clients	44 252	42 294	45 460
Ratios de capital (%) ¹⁾			
Capital de catégorie 1	13,4	12,3	13,3
Capital total	16,2	14,8	16,0
Ratios de rendement (%) ²⁾			
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	16,6	16,2	10,8
Rendement après impôt de la moyenne du total des actifs	0,72	0,67	0,47
Rendement après impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques	1,7	1,4	1,1
Ratios de couverture du crédit (%)			
Charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage du total du résultat opérationnel	7,8	11,3	17,6
Charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances et acceptations à des clients	0,1	0,1	0,2
Total des comptes de correction de valeur en pourcentage du total des prêts douteux et acceptations à la fin de la période	69,9	62,2	73,1
Ratios d'efficacité et de la composition des produits (%) ²⁾			
Ratio d'efficacité	57,0	52,2	56,7
Ratio d'efficacité ajusté	54,4	48,8	53,7
En pourcentage du total du résultat opérationnel :			
- Produits d'intérêts nets	60,6	64,3	61,6
- Produits de commissions nets	25,9	23,8	27,0
- Produits de négociation nets	5,9	5,9	4,1
Ratios financiers (%) ²⁾			
Ratio des avances à des clients aux comptes des clients	103,9	117,1	99,5
Moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires à la moyenne du total des actifs	5,5	5,3	5,5
Total des actifs sous administration (en millions de \$CA)			
Fonds sous gestion	32 057	30 382	31 501
Biens en garde	1 128	2 009	1 303
Total des actifs sous administration	33 185	32 391	32 804

1) Calculés selon les lignes directrices énoncées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux normes en matière de suffisance du capital du Nouvel accord de Bâle. Les actifs pondérés en fonction des risques et les ratios au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010 n'ont pas fait l'objet d'un retraitement visant à tenir compte de l'incidence des IFRS.

2) Il s'agit de montants ou de mesures non conformes aux IFRS. Se reporter à l'analyse traitant du recours à des mesures non conformes aux IFRS dans ce document, sous la rubrique « Mesures conformes et non conformes aux IFRS paraissant dans ce rapport de gestion », à la page 8.

Analyse des résultats financiers

Aperçu

La Banque HSBC Canada a enregistré un bénéfice de 160 millions de \$CA au premier trimestre de 2011, une progression de 6 millions de \$CA, ou 3,9 %, comparativement au bénéfice de 154 millions de \$CA pour la même période de 2010, et de 42 millions de \$CA, ou 35,6 %, en regard du quatrième trimestre de 2010. Le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires s'est situé à 142 millions de \$CA pour le trimestre clos le 31 mars 2011, ce qui représente une hausse de 9 millions de \$CA, ou 6,8 %, par rapport au premier trimestre de 2010 et de 46 millions de \$CA, ou 47,9 %, comparativement au quatrième trimestre de 2010. Cette amélioration a découlé essentiellement de la hausse des produits de commissions et du recul des charges de dépréciation liées aux prêts dont les effets ont été en partie atténués par la diminution des produits d'intérêts nets et l'augmentation des charges opérationnelles. La baisse des taux d'imposition prévus par la loi a également contribué à la hausse du bénéfice pour cette période.

Commentant les résultats, Lindsay Gordon, président et chef de la direction de la Banque HSBC Canada, a déclaré :

« L'amélioration des conditions économiques, la réduction des créances irrécouvrables et la force des secteurs fondamentaux de la HSBC se sont traduites par d'autres bons résultats opérationnels au premier trimestre. Nous avons continué de mettre l'accent sur la croissance et de miser sur nos capacités mondiales afin de répondre aux besoins de nos clients, et ce, tout en maintenant une bonne capitalisation et de solides liquidités. »

« Nous prévoyons que l'économie enregistrera une amélioration modeste, mais continue, tout au long de 2011, et la HSBC est bien placée pour appuyer les ambitions de croissance de ses clients alors que le marché de l'emploi au Canada et le commerce avec les marchés émergents progressent. »

Analyse des résultats financiers consolidés du premier trimestre de 2011

Les *produits d'intérêts nets* du premier trimestre de 2011 se sont établis à 382 millions de \$CA, contre 394 millions de \$CA pour la période correspondante de 2010, ce qui traduit une diminution de 12 millions de \$CA, ou 3,0 %. Cette diminution est essentiellement attribuable à la contraction des écarts de taux causée par les pressions de la concurrence et au repli des volumes de prêts, lui-même attribuable à la réduction des prêts commerciaux et des créances du secteur du crédit à la consommation ainsi qu'à des initiatives stratégiques visant à réduire la concentration dans le segment de l'immobilier commercial. Ces baisses ont été atténuées par l'incidence favorable des hausses de taux d'intérêt de la Banque du Canada sur les actifs de la banque dont les taux sont fondés sur le taux préférentiel.

Les produits d'intérêts nets ont fléchi de 20 millions de \$CA, ou 5,0 % entre le quatrième trimestre de 2010 et le premier trimestre de 2011. Leur baisse a découlé essentiellement de la diminution des volumes de prêts commerciaux et de ceux du secteur du crédit à la consommation, tel qu'il est indiqué ci-dessus, et de la hausse des coûts du financement à terme.

Produits de commissions nets. Les composantes des produits de commissions nets sont les suivantes :

	Trimestre clos le		
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
Produits de commissions			
Facilités de crédit	52	44	51
Fonds sous gestion	40	32	38
Services à l'égard des comptes	21	22	22
Commissions de courtage	22	20	21
Cartes de crédit	11	10	13
Financement des entreprises	9	13	15
Assurance	6	6	16
Services de paiement	5	4	5
Financement commercial des importations et des exportations	4	4	5
Commissions de fiduciaire	1	2	2
Autres	12	9	10
Produits de commissions	183	166	198
Moins les charges de commissions	20	20	22
Produits de commissions nets	163	146	176

Les produits de commissions nets du premier trimestre de 2011 ont progressé de 17 millions de \$CA, ou 11,6 %, comparativement à ce qu'ils étaient un an plus tôt. Les commissions générées par les fonds sous gestion, les facilités de crédit et le courtage ont augmenté de 18 millions de \$CA grâce à la montée des ventes et à l'appréciation des titres de participation des services de gestion de patrimoine, à l'élargissement des volumes d'acceptations bancaires et de lettres de crédit de soutien ainsi qu'à l'intensification des opérations de commerce international du secteur des services aux entreprises. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une diminution, depuis un an, de 4 millions de \$CA des commissions de financement des entreprises, ce qui a résulté d'activités moins intenses sur les marchés des actions et des capitaux d'emprunt.

Analyse des résultats financiers (suite)

Les produits de commissions nets ont fléchi de 13 millions de \$CA, ou 7,4 %, depuis le quatrième trimestre de 2010, ce qui vient essentiellement d'une diminution de 6 millions de \$CA des commissions de financement des entreprises, ce qui a été atténué par une hausse de 4 millions de \$CA des commissions de gestion d'actifs, aux facilités de crédit et au courtage. De plus, une hausse non récurrente de 10 millions de \$CA des produits générés par l'assurance-crédit avait été inscrite au quatrième trimestre de 2010.

Les **produits de négociation nets** du premier trimestre de 2011 se sont établis à 37 millions de \$CA, comparativement à 36 millions de \$CA au même trimestre de 2010. Le principal facteur à l'origine de cette légère hausse a été l'accroissement des produits tirés des opérations de change par suite d'initiatives de marketing visant expressément l'accroissement des volumes d'opérations des clients.

Comparativement à ceux du quatrième trimestre de 2010, les produits de négociation nets ont affiché une amélioration de 10 millions de \$CA, ou 37,0 %, grâce à une hausse des taux et des produits tirés de la négociation d'instruments de crédit.

Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. La banque constate à la juste valeur certaines débetures subordonnées, certains dépôts ainsi que certains passifs de filiales. Comme les écarts de taux ont encore rétréci durant le premier trimestre de 2011, la variation de la juste valeur de ces soldes a donné lieu à des charges de 8 millions de \$CA durant ce trimestre, soit le même montant que celui du premier trimestre de l'exercice précédent, mais représentant 4 millions de \$CA de plus qu'au quatrième trimestre de 2010.

Les variations des écarts de taux peuvent influencer fortement sur la juste valeur des titres de créance de la banque qui sont désignés comme étant à la juste valeur et engendrer une volatilité importante des résultats d'une période à l'autre, mais comme ces instruments sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance, il n'en résulte aucun profit ni perte.

Les **profits diminués des pertes liés aux placements financiers** du premier trimestre de 2011 se sont établis à 16 millions de \$CA, contre 3 millions de \$CA un an plus tôt, en hausse de 13 millions de \$CA. Celle-ci découle de la cession du portefeuille d'actions préférentielles disponibles à la vente ainsi que de la montée des profits sur certaines obligations gouvernementales et de titres de créance bancaires vendus durant le trimestre considéré. Les placements financiers n'avaient donné lieu à aucun profit ni perte au quatrième trimestre de 2010.

Les **autres produits opérationnels** du premier trimestre de 2011 se sont chiffrés à 40 millions de \$CA, en regard de 42 millions de \$CA pour la même période de 2010, accusant ainsi une baisse de 2 millions de \$CA, ou 4,8 %. Au premier trimestre de 2011, les autres produits opérationnels ont baissé de 12 millions de \$CA, ou 23,1 %, comparativement à ceux du quatrième trimestre de 2010. Leur diminution est essentiellement imputable au recul des recouvrements associés à la prestation de services de technologie à d'autres sociétés du Groupe HSBC, les charges connexes ayant été inscrites dans le Total des charges opérationnelles, dont il est question ci-après.

Des **charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit** de 49 millions de \$CA ont été inscrites au premier trimestre de 2011, contre 69 millions de \$CA pour la même période de 2010 et 115 millions de \$CA au quatrième trimestre de 2010. Le recul, de 2010 à 2011, des charges de dépréciation liées aux prêts a découlé en grande partie de la baisse de des charges évaluées individuellement dans le cas du portefeuille de prêts commerciaux de la banque, reflétant l'amélioration des conditions économiques, et des comptes de correction de valeur évalués collectivement pour ce qui est du portefeuille du crédit à la consommation par suite du repli des soldes des créances et des situations de défaut.

Le **total des charges opérationnelles** du premier trimestre de 2011 s'est élevé à 359 millions de \$CA, comparativement à 320 millions de \$CA pour la période correspondante de 2010, ce qui signale une hausse de 39 millions de \$CA, ou 12,2 %. La rémunération et les avantages du personnel ont augmenté de 28 millions de \$CA en raison, surtout, de l'accroissement des commissions et de la rémunération incitative liée au rendement, par suite de l'amélioration du rendement sous-jacent, de la hausse des salaires du personnel à temps plein ainsi que de l'augmentation des charges associées aux avantages postérieurs au départ à la retraite par suite d'améliorations apportées à certains régimes de retraite de la banque. Le reste de l'augmentation par rapport à la même période de 2010 a résulté de la hausse des charges inhérentes à la technologie et aux services, incluant celles engagées pour fournir des services de technologie à d'autres sociétés du Groupe HSBC (les produits connexes étant pris en compte dans les Autres produits opérationnels indiqués ci-dessus), et de l'accroissement des coûts des services externes, hausse qui a été atténuée par la diminution des coûts des locaux et du matériel.

Le total des charges opérationnelles du premier trimestre a baissé de 11 millions de \$CA, ou 3,0 %, depuis le quatrième trimestre de 2010. La rémunération et les avantages du personnel ont augmenté de 11 millions de \$CA en raison des facteurs précités, mais ont été contrebalancés par la diminution des coûts des locaux et du matériel ainsi que des charges de marketing.

Charge d'impôt. Le taux d'impôt effectif du premier trimestre de 2011 a été de 28,3 %, contre 31,3 % au premier trimestre de 2010 et 30,2 % au quatrième trimestre de 2010. La diminution enregistrée au cours du trimestre considéré, comparativement aux premier et quatrième trimestres de 2010, a résulté en grande partie d'une réduction des taux d'impôt prévus par la loi.

Analyse des résultats financiers (suite)

Résumé trimestriel des comptes condensés de résultat (non audité)

Le tableau qui suit constitue un résumé des résultats consolidés trimestriels des huit derniers trimestres. Comme la banque se devait d'adopter les IFRS en date du 1^{er} janvier 2010, l'information concernant les trimestres de 2009 est présentée conformément aux PCGR du Canada. Par conséquent, les renseignements trimestriels de 2011 et de 2010 ne sont pas comparables à ceux de 2009.

	Trimestre clos le							
	31 mars 2011	31 décembre 2010	30 septembre 2010	30 juin 2010	31 mars 2010	31 décembre 2009	30 septembre 2009	30 juin 2009
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	PCGR du Canada	PCGR du Canada	PCGR du Canada
Total des produits ¹⁾	630	653	630	690	613	702	590	657
Bénéfice de la période	160	118	146	200	154	171	122	136
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires	142	96	124	178	133	148	101	114
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions préférentielles.....	15	15	16	15	15	16	15	15
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3	7	6	7	6	7	6	7
Résultat de base par action ordinaire	0,28	0,19	0,25	0,36	0,27	0,30	0,20	0,23

- 1) *Le total des produits est présenté au poste Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit figurant dans le compte consolidé de résultat.*

Les tendances trimestrielles au chapitre des produits et des charges pour 2009 et 2010 sont présentées en détail aux pages 13 et 14 du Rapport et états financiers annuels 2010.

État de la situation financière

Le total des actifs s'établissait à 79,1 milliards de \$CA au 31 mars 2011, pour une progression de 1,1 milliard de \$CA par rapport au 31 décembre 2010, laquelle découle essentiellement d'une hausse de 0,5 milliard de \$CA des actifs détenus à des fins de transaction et de 0,7 milliard de \$CA des prêts et avances à des clients. Les liquidités sont demeurées solides, la trésorerie et les soldes détenus dans des banques centrales, les effets en cours de compensation auprès d'autres banques, les actifs détenus à des fins de transaction, les prêts et avances à des banques et les placements financiers atteignant 25,9 milliards de \$CA au 31 mars 2011, contre 26,1 milliards de \$CA au 31 décembre 2010. Les prêts et avances à des clients sont passés de 45,2 milliards de \$CA au 31 décembre 2010, à 46,0 milliards de \$CA, en raison essentiellement de la hausse du solde des conventions de revente conclues avec des clients. Exclusion faite de ces conventions, les prêts et avances à des clients ont diminué de 0,2 milliard de \$CA, nos clients entreprises cherchant à réduire leur endettement.

Le montant brut des prêts douteux a été de 857 millions de \$CA, en hausse de 59 millions de \$CA en regard de 798 millions de \$CA au 31 décembre 2010, mais en baisse de 143 millions de \$CA par rapport au trimestre clos le 31 mars 2010. Le total des prêts douteux, déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques relatifs aux créances irrécouvrables, se chiffrait à 630 millions de \$CA au 31 mars 2011, contre 571 millions de \$CA au 31 décembre 2010. Le total des prêts douteux comprend des prêts du secteur du crédit à la consommation de 116 millions de \$CA (117 millions de \$CA au 31 décembre 2010) dont la dépréciation est évaluée collectivement. Le compte de correction de valeur relatif à un ensemble de prêts de ce secteur à 140 millions de \$CA, contre 148 millions de \$CA au 31 décembre 2010 et le compte de correction de valeur total s'est chiffré à 387 millions de \$CA, comparativement à 400 millions de \$CA au 31 décembre 2010.

Le total des comptes de clients est passé de 45,5 milliards de \$CA au 31 décembre 2010 à 44,3 milliards de \$CA au 31 mars 2011. Ce sont les dépôts à terme des particuliers et les comptes courants portant intérêt qui ont accusé les plus fortes baisses.

Les titres de créance émis sont passés de 14,8 milliards de \$CA au 31 décembre 2010 à 15,2 milliards de \$CA au 31 mars 2011 en raison surtout de l'essor des dépôts de gros à terme.

Analyse des résultats financiers (suite)

Total des actifs sous administration

Au 31 mars 2011, les fonds sous gestion s'élevaient à 32,1 milliards de \$CA, pour une augmentation de 0,6 milliard de \$CA depuis le 31 décembre 2010, ce qui est imputable à la hausse des ventes nettes et des valeurs de marché enregistrée par les services de gestion de patrimoine. Compte tenu des soldes des biens en garde et administrés, le total des actifs sous administration a atteint 33,2 milliards de \$CA, contre 32,8 milliards de \$CA au 31 décembre 2010.

Mesures non conformes aux IFRS

Mesures conformes et non conformes aux IFRS paraissant dans ce rapport de gestion

Pour mesurer son rendement, la banque recourt à diverses mesures financières conformes ou non conformes aux IFRS. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières exigent que les entreprises avertissent les lecteurs que le résultat et d'autres mesures qui ont été ajustés en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas un sens normalisé aux termes des IFRS et qu'il est donc improbable qu'ils soient comparables à des mesures semblables qu'utilisent d'autres entreprises. Ce qui suit indique diverses mesures non conformes aux IFRS que la direction surveille régulièrement.

Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires – Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires annualisé et divisé par les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires, ce qui est calculé à l'aide des soldes de fin de mois de ces capitaux propres de la période.

Rendement après impôt de la moyenne des actifs – Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires annualisé et divisé par la moyenne des actifs, ce qui est calculé à l'aide des soldes moyens quotidiens de la période.

Rendement après impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques – Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires annualisé et divisé par les soldes mensuels moyens des actifs pondérés en fonction des risques de la période. Les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés selon les lignes directrices énoncées par le BSIF, conformément aux normes en matière de suffisance du capital du Nouvel accord de Bâle.

Ratio d'efficience – Calculé en divisant le total des charges opérationnelles de la période par le résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de la période.

Ratio d'efficience ajusté – Ratio d'efficience ajusté pour tenir compte du montant net des charges intragroupe et des recouvrements auprès d'entités du Groupe HSBC conformément à l'information que la banque présente à sa société mère. Ces produits et charges sont inscrits à leur montant brut dans les postes Autres produits opérationnels et Charges générales et administratives des états financiers consolidés.

Produits d'intérêts nets, produits de commissions nets et produits de négociation nets en pourcentage du total du résultat opérationnel net - Produits d'intérêts nets, produits de commissions nets et produits de négociation nets divisés par le résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de la période.

Ratio des avances à des clients aux comptes des clients – Prêts et avances à des clients divisés par les comptes des clients, ce qui est calculé à l'aide des soldes à la fin de la période.

Moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires à la moyenne du total des actifs – La moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires est calculée à l'aide des soldes de fin de mois du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la moyenne du total des actifs est calculée en utilisant les soldes moyens quotidiens de la période.

Revue des résultats par groupes de clients

Bénéfice avant la charge d'impôt

	Trimestre clos le		
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
Services bancaires de détail et gestion de patrimoine	7	6	5
Services aux entreprises	137	153	96
Services bancaires internationaux et marchés	79	54	65
Crédit à la consommation.....	8	18	10
Autres.....	(8)	(7)	(7)
	223	224	169

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine ¹⁾

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt s'est établi à 7 millions de \$CA pour le premier trimestre de 2011, comparativement à un bénéfice de 6 millions de \$CA pour le même trimestre un an plus tôt. La hausse du bénéfice est en grande partie attribuable aux services de gestion de patrimoine qui ont profité de fortes ventes et de l'augmentation des volumes d'opérations des clients.

Le secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine a continué de déployer des efforts afin de devenir le chef de file des banques internationales pour les clients fortunés au Canada. Pour ce faire, il offre à sa clientèle privilégiée une connectivité internationale grâce à des produits novateurs, lui donne accès aux marchés émergents et consolide les liens avec cette clientèle en lui proposant des taux et des groupes de produits qui reflètent véritablement ses besoins.

Rendement financier

Les **produits d'intérêts nets** se sont établis à 94 millions de \$CA, affichant un recul de 2 millions de \$CA, ou 2,1 %, en regard du premier trimestre de 2010. Ce recul est essentiellement attribuable à la contraction des volumes et à la hausse des coûts de financement, ce qui a été atténué par la montée des produits générés par les services de valeurs mobilières. Les produits d'intérêts nets ont baissé de 3 millions de \$CA, ou 3,1 %, depuis le quatrième trimestre de 2010, ce qui a découlé essentiellement du recul des volumes et de la montée des coûts de financement.

Les **produits de commissions nets** se sont élevés à 56 millions de \$CA, en hausse de 8 millions de \$CA, ou 16,7 %, en regard du premier trimestre de 2010. Cette hausse résulte de la progression des produits tirés des services de gestion de patrimoine par suite de la croissance des ventes et de l'intensification des activités de négociation ainsi que de la hausse des produits provenant du programme Services internationaux aux immigrants investisseurs. Les produits de commissions nets ont dépassé de 3 millions de \$CA, ou 5,7 %, ceux inscrits au quatrième trimestre de 2010, ce qui est attribuable à la progression des produits tirés des services de gestion de patrimoine par suite de la croissance des ventes et de l'intensification des activités de négociation des clients, facteur qui a été atténué par la baisse des commissions de fiduciaire.

Les **charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit** se sont chiffrées à 2 millions de \$CA, soit respectivement 7 millions de \$CA et 4 millions de \$CA, ou 77,8 % et 66,7 %, de moins qu'aux premier et quatrième trimestres de 2010, en raison d'une reprise des provisions pour dépréciation évaluées collectivement par suite d'une baisse des volumes et des situations de défaut.

Le **total des charges opérationnelles** a été de 149 millions de \$CA, dépassant de 12 millions de \$CA, ou 8,8 %, le montant constaté au premier trimestre de 2010 en raison de la hausse des frais de personnel, tel qu'il est indiqué dans l'analyse des résultats consolidés, et affichant une hausse de 2 millions de \$CA comparativement au quatrième trimestre de 2010.

1) En novembre 2010, notre société mère avait annoncé que, avec prise d'effet en mars 2011, les services bancaires de détail et les services de gestion de patrimoine seraient gérés dans le cadre d'un secteur d'activité unique aux fins d'évaluation du rendement du Groupe HSBC par groupe de clients ou secteur d'activité. C'est ainsi que ce nouveau secteur d'activité intégrera les services financiers aux particuliers et les services de gestion globale d'actifs qui, auparavant, faisaient partie des services bancaires internationaux et marchés. Toutefois, les commentaires relatifs aux services bancaires de détail et gestion de patrimoine dans ce document ne reflètent que les résultats des services financiers aux particuliers. Les changements apportés à la structure seront pris en compte dans les résultats du deuxième trimestre de 2011.

Revue des résultats par groupes de clients (suite)

Services aux entreprises

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt a été de 137 millions de \$CA pour le premier trimestre de 2011, contre un bénéfice de 153 millions de \$CA pour le trimestre correspondant de 2010. La diminution du bénéfice reflète principalement la lenteur de la reprise économique à l'échelle mondiale ainsi que le mouvement continu de désendettement observé chez les clients et son incidence sur notre portefeuille de prêts.

Les services aux entreprises ont tout mis en œuvre pour conserver le titre de *Meilleure banque pour la petite entreprise*, s'appuyant à cette fin sur leur stratégie HSBC Direct Entreprises, et pour demeurer le chef de file dans les services internationaux en rehaussant leurs compétences transfrontalières, et ce, surtout grâce à des investissements dans l'Est du Canada.

Rendement financier

Les *produits d'intérêts nets* se sont établis à 173 millions de \$CA, accusant une baisse de 21 millions de \$CA, ou 10,8 %, en regard de la période correspondante de 2010. Cette baisse est survenue parce que les volumes de prêts se sont contractés de 8,4 %, les clients réduisant leur endettement, facteur qui a été compensé en partie par la croissance des dépôts.

Comparativement à ceux du quatrième trimestre de 2010, les produits d'intérêts nets ont fléchi de 19 millions de \$CA, ou 9,9 %, à cause de la réduction des marges sur les dépôts, de la diminution des volumes de prêts qu'a causée le fléchissement de la demande de la part des clients et de la hausse des coûts du financement à terme.

Les *produits de commissions nets* se sont élevés à 69 millions de \$CA pour les trois premiers mois de 2011, ce qui représente une hausse de 12 millions de \$CA, ou 21,1 %, en regard du premier trimestre de 2010, et de 4 millions de \$CA, ou 6,2 %, depuis le quatrième trimestre de 2010. Cette hausse a résulté surtout de l'accroissement des commissions générées par les acceptations bancaires et d'autres produits associés au crédit.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* ont, comparativement à celles du premier trimestre de 2010, baissé de 13 millions de \$CA, ou 43,3 %, pour s'établir à 17 millions de \$CA. La contraction du portefeuille de prêts, une meilleure qualité du crédit et une réduction du portefeuille de prêts non productifs se sont traduites par une diminution des charges pour dépréciation évaluées individuellement dans les secteurs de l'énergie et des ventes en gros et de détail et par une reprise de charges de dépréciation évaluées collectivement. Depuis le trimestre précédent, les charges de dépréciation liées aux prêts ont baissé de 59 millions de \$CA, ou 77,6 %, les provisions ayant été réduites dans les secteurs de l'immobilier, des services et de l'énergie.

Le *total des charges opérationnelles* s'est élevé à 96 millions de \$CA, dépassant de 17 millions de \$CA, ou 21,5 %, celui inscrit au premier trimestre de 2010 en raison principalement des sommes investies dans le secteur, dont celles consenties aux ressources humaines et au marketing. Les charges opérationnelles étaient en hausse de 1 million de \$CA par rapport à celles du quatrième trimestre de 2010.

Services bancaires internationaux et marchés

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt a été de 79 millions de \$CA pour le premier trimestre de 2011, contre un bénéfice de 54 millions de \$CA pour le trimestre correspondant de 2010. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts nets découlant des réductions des coûts du financement et des liquidités, de la progression des soldes d'actifs disponibles à la vente, de l'incidence favorable de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Canada et des profits provenant de la sortie de certains placements financiers.

Le secteur des services bancaires internationaux et marchés a poursuivi ses efforts afin de s'imposer comme banque internationale de choix, menant à cette fin des activités axées sur notre clientèle de base pour combler ses besoins à l'échelle mondiale et offrant des produits internationaux aux clients canadiens et des produits canadiens aux clients outre-frontières.

Revue des résultats par groupes de clients (suite)

Rendement financier

Les *produits d'intérêts nets* ont été de 49 millions de \$CA, en hausse de 27 millions de \$CA, ou 122,7 %, au premier trimestre de 2011 par rapport à ceux du premier trimestre de 2010. Cette hausse reflète la majoration des taux d'intérêt de la Banque du Canada, l'incidence positive de la hausse des soldes d'actifs disponibles à la vente et l'élargissement des écarts de taux des clients. Les coûts du financement et des liquidités ont également fléchi grâce à la stabilité des marchés financiers. Comparativement au quatrième trimestre de 2010, les produits d'intérêts nets ont augmenté de 4 millions de \$CA, et ce, en raison surtout du recul des coûts de financement et des liquidités.

Les *Produits de commissions nets* se sont établis à 28 millions de \$CA, en baisse de 5 millions de \$CA, ou 15,2 %, au premier trimestre de 2011 comparativement à ceux du premier trimestre de 2010. La cause en revient à une baisse des commissions sur les facilités de crédit par suite d'une diminution de l'encours des prêts et au recul des commissions des services de conseil. Ces facteurs ont été annulés en partie par la hausse des commissions de gestion d'actifs, les fonds sous gestion ayant monté grâce au montant élevé des ventes nettes et à la bonne tenue des marchés boursiers. Les produits de commissions nets ont fléchi de 11 millions de \$CA depuis le quatrième trimestre de 2010 à cause principalement d'une diminution des opérations sur les marchés des actions et des capitaux d'emprunt.

Les *produits de négociation nets* se sont contractés de 1 million de \$CA par rapport au premier trimestre de 2010 pour s'établir à 21 millions de \$CA. Les produits générés par les opérations de change ont augmenté grâce au niveau élevé des activités des clients, mais cette hausse a été contrebalancée par une diminution des taux et des produits tirés de la négociation de produits de crédit. Les produits de négociation nets se sont améliorés de 10 millions de \$CA depuis le trimestre précédent en raison de la hausse des profits comptables résultant de l'évaluation à la valeur de marché et de la progression des taux et des produits tirés de la négociation d'instruments de crédit.

Des *profits liés aux placements financiers* de 16 millions de \$CA provenant de la sortie d'actifs disponibles à la vente ont été réalisés au cours du premier trimestre de 2011, en hausse de 13 millions de \$CA par rapport au premier trimestre de 2010 et de 16 millions de \$CA par rapport au quatrième trimestre de 2010. Reflet de l'amélioration de la conjoncture, la vente d'un portefeuille d'actions préférentielles a généré un profit de 6 millions de \$CA. Par ailleurs, des profits de 10 millions de \$CA ont été constatés à la vente de certains titres de créance de gouvernement et de banques.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* ont été nulles pour le trimestre considéré. Des recouvrements nets de 2 millions de \$CA et de 3 millions de \$CA avaient été constatés aux premier et quatrième trimestres de 2010 à cause de la reprise de charges de dépréciation évaluées collectivement.

Le *total des charges opérationnelles* a été de 36 millions de \$CA, en hausse de 7 millions de \$CA, ou 24,1 %, au premier trimestre de 2011 par rapport à celui du premier trimestre de 2010, ce qui est imputable à l'engagement de certains coûts de restructuration et à la hausse des coûts opérationnels des succursales, et il a dépassé de 2 millions de \$CA le montant inscrit à ce chapitre au quatrième trimestre de 2010.

Crédit à la consommation

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt du crédit à la consommation a été de 8 millions de \$CA pour le premier trimestre de 2011, contre un bénéfice de 18 millions de \$CA pour le trimestre correspondant de 2010. La baisse est principalement attribuable au recul des produits d'intérêts nets par suite de la diminution de la moyenne des créances.

Les principaux objectifs du crédit à la consommation demeurent l'amélioration de la productivité du personnel de vente ainsi que la gestion des risques et de la qualité du crédit.

Rendement financier

Les *produits d'intérêts nets* du premier trimestre se sont établis à 70 millions de \$CA, soit 13 millions de \$CA, ou 15,7 %, de moins que les 83 millions de \$CA inscrits à ce chapitre au même trimestre un an plus tôt. La moyenne des créances a reculé d'environ 0,5 milliard de \$CA, ou 16,0 %, ce qui a entraîné une baisse des produits d'intérêts nets au premier trimestre de 2011 par rapport à celui de 2010. Le repli de la moyenne des créances a découlé des décisions de resserrement du crédit qui ont été prises en 2007 et en 2008. Les produits d'intérêts nets ont baissé de 2 millions de \$CA depuis le quatrième trimestre de 2010, ce qui a été causé principalement par la diminution de la moyenne des créances.

Revue des résultats par groupes de clients (suite)

Les *produits de commissions nets* ont progressé de 2 millions de \$CA, ou 25,0 %, par rapport au premier trimestre de 2010, pour atteindre 10 millions de \$CA au premier trimestre de 2011, ce qui a résulté principalement de la hausse des produits d'interchange de cartes de crédit, facteur attribuable à la hausse des volumes d'opérations par cartes de crédit et au recul des coûts des récompenses. Les produits de commissions nets ont reculé de 12 millions de \$CA, ou 54,5 %, depuis le quatrième trimestre de 2010, principalement en raison d'une hausse non récurrente de 10 millions de \$CA des produits tirés de l'assurance-crédit.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* ont, en comparaison de celles du premier trimestre de 2010, fléchi de 2 millions de \$CA, ou 6,3 %, pour s'établir à 30 millions de \$CA pour la période correspondante de 2011, ce qui est essentiellement imputable à la diminution des créances et des situations de défaut par suite de l'amélioration des conditions de marché et de l'attention soutenue qui a été accordée à l'amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles. Les charges de dépréciation liées aux prêts ont, grâce essentiellement à une baisse des situations de défaut, diminué de 6 millions de \$CA depuis le trimestre précédent.

Le *total des charges opérationnelles* a été de 43 millions de \$CA, en hausse de 2 millions de \$CA, ou 4,9 %, au premier trimestre de 2011 par rapport à celui du premier trimestre de 2010, et ce, en raison surtout de la hausse des frais de marketing. Comparativement à celles du quatrième trimestre de 2010, les charges opérationnelles ont baissé de 6 millions de \$CA, ce qui est essentiellement imputable au recul des frais de marketing, des coûts d'occupation et des mesures de compression visant d'autres coûts.

Autres

Les activités ou les opérations qui ne se rapportent pas directement aux secteurs d'activité sont présentés dans le secteur Autres. Les principaux éléments inclus dans ce secteur comprennent une perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ainsi que les produits et les recouvrements de charges liés aux activités relatives aux technologies de l'information exercées pour le compte des autres sociétés du Groupe HSBC. Une perte avant la charge d'impôt de 8 millions de \$CA a été inscrite dans le secteur Autres au premier trimestre de 2011, contre une perte de 7 millions de \$CA au premier trimestre de 2010, en raison de l'incidence du rétrécissement des écarts de taux sur la juste valeur des propres titres de créance de la banque.

Gestion des risques

Toutes les activités commerciales de la banque exigent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de risques. La gestion des risques consiste à déterminer, à analyser, à évaluer et à gérer les facteurs qui pourraient avoir des effets défavorables sur les ressources, les activités, la réputation et les résultats financiers de la banque. Les principales catégories de risques auxquelles la banque est exposée sont notamment le risque inhérent à la gestion du capital, le risque de crédit, le risque de financement et de liquidité, le risque de marché, le risque structurel et le risque d'exploitation. Un exposé sur les activités de gestion des risques de la banque, tant au chapitre des facteurs quantitatifs que qualitatifs, est inclus aux pages 28 à 49 du Rapport et états financiers annuels 2010. À moins d'avis contraire, aucun changement n'a été apporté aux processus et aucune modification importante des facteurs quantitatifs n'a eu lieu au premier trimestre de 2011.

Gestion du capital

	31 mars 2011	31 décembre 2010 ¹⁾
Total du capital de catégorie 1	4 497	4 544
Total du capital de catégorie 2	921	934
Total du capital des catégories 1 et 2 disponible à des fins réglementaires	5 418	5 478
Total des actifs pondéré en fonction des risques	33 531	34 152
Ratios de capital réglementaire réels		
Capital de catégorie 1	13,4%	13,3%
Capital total	16,2%	16,0%
Coefficient actif/capital réglementaire	13,5x	13,3x
Ratios de capital réglementaire minimaux requis		
Capital de catégorie 1	7,0 %	7,0 %
Capital total	10,0 %	10,0 %

1) *Éléments établis selon les PCGR du Canada. Se reporter à la section « Transition aux Normes internationales d'information financière » figurant ci-après pour une analyse de l'incidence des IFRS sur le capital réglementaire de la banque.*

Prêts douteux

Le tableau ci-dessous donne des détails sur le portefeuille de prêts douteux.

	31 mars 2011	31 décembre 2010
Prêts personnels		
Prêts hypothécaires résidentiels	120	116
Autres prêts personnels	41	35
	161	151
Prêts du crédit à la consommation	116	117
Prêts aux entreprises et prêts commerciaux	580	530
Acceptations et lettres de crédit	22	60
Total des prêts douteux	879	858
Comptes de correction de valeur		
Évalués individuellement	227	227
Évalués collectivement	387	400
Total des comptes de correction de valeur	614	627
Prêts douteux nets	265	231

Gestion des risques (suite)

Cotes de crédit

Standard & Poor's (« S&P ») et DBRS® attribuent des cotes de crédit à la dette et aux titres de la banque. Les cotes sont établies suivant la méthode de classement normale propre à chacune des deux agences, selon le type de dette ou de titre. Ces cotes de crédit de la banque influent sur sa capacité à obtenir du financement de gros à des conditions avantageuses.

Les cotes de première qualité sont demeurées inchangées par rapport à celles de 2010 et figurent toujours parmi les plus élevées des banques canadiennes.

Les cotes de la banque sont les suivantes :

	S&P	DBRS
Instruments à court terme	A-1+	R-1 (haut)
Dépôts et dette de premier rang	AA	AA
Dette subordonnée	AA-	AA (bas)
Actions préférentielles	P-1 (bas) ¹⁾	Pfd-2 (haut)
Titres de la Fiducie d'actifs HSBC Canada (« HSBC HaTS ^{MC} »).....	P-1 (bas) ¹⁾	A (bas)

1) Selon l'échelle s'appliquant aux actions préférentielles canadiennes définie par S&P. Les cotes correspondent à A selon l'échelle que S&P a établie pour les actions préférentielles internationales.

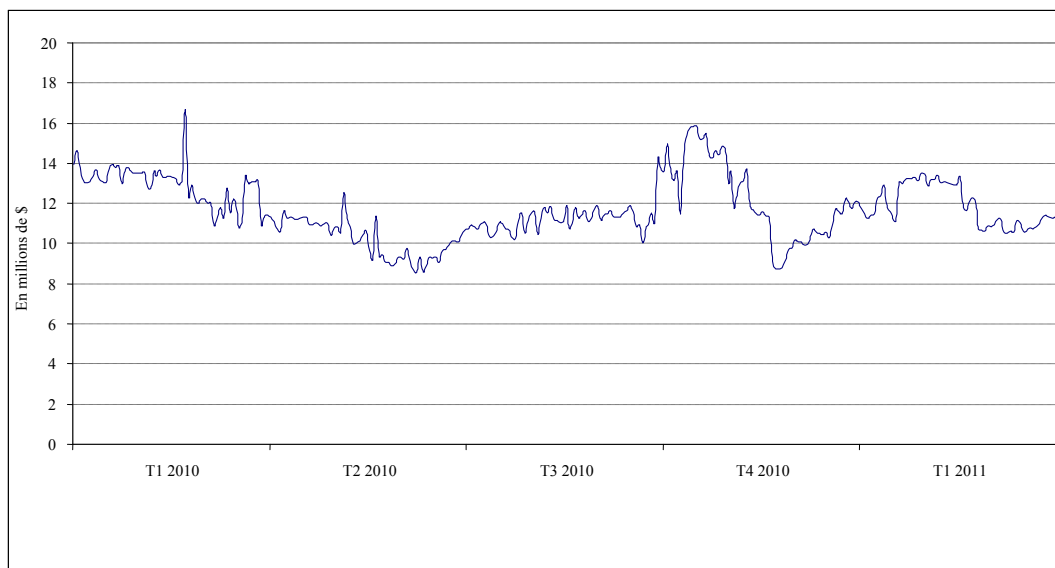
Valeur à risque (« VaR »)

La VaR est une technique qui permet d'évaluer, selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir, pendant une période définie, sur ses positions à risque, si les taux et les cours du marché fluctuaient. Des renseignements portant sur la VaR se trouvent aux pages 46 à 48 du Rapport et états financiers annuels 2010.

La VaR figurant dans le tableau et le graphique ci-dessous représente la VaR globale de la banque pour les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte les limites de la banque.

	Trimestre clos le	
	31 mars 2011	31 décembre 2010
À la fin du trimestre	11	12
Moyenne	12	12
Minimum	11	9
Maximum	14	16

VaR quotidienne



Transition aux Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada a, dans le passé, annoncé que toutes les entreprises ayant une obligation d'information du public devraient présenter leurs résultats financiers conformément aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption des IFRS vise à favoriser la comparabilité de la communication de l'information financière partout dans le monde. Ainsi, tous les états financiers intermédiaires et annuels de la banque pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011, y compris les chiffres présentés à des fins de comparaison, seront établis conformément aux IFRS.

Les pages 19 à 24 du Rapport et états financiers annuels 2010 renferment une analyse des principaux éléments du plan de mise en œuvre des IFRS, dont la structure de gouvernance du projet, la stratégie de mise en application, l'incidence prévue de la transition aux IFRS sur la présentation de l'information financière et les méthodes comptables de la banque. Sa société mère, HSBC Holdings plc, a adopté les IFRS en 2005. Ainsi, depuis plusieurs années, la banque présente des résultats établis selon les IFRS aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés du Groupe HSBC. C'est pourquoi la transition aux IFRS a eu une incidence négligeable sur les activités commerciales, les procédés financiers, les systèmes d'information et les contrôles internes de la banque.

Au moment de la transition aux IFRS, la banque a, lorsque cela était possible, adopté les méthodes comptables qu'utilisent les entités du Groupe HSBC qui publient leur information conformément aux IFRS. Ces méthodes sont décrites aux notes 2 et 3 afférentes aux états financiers consolidés ci-joints. La banque a également changé son mode de présentation afin qu'il corresponde à celui des autres entités du Groupe HSBC qui publient leur information conformément aux IFRS. La note 17 afférente aux états financiers consolidés ci-joints renferme des explications au sujet des principaux reclassements, à des fins de présentation, ainsi que des rapprochements entre l'ancien mode de présentation aux termes des PCGR du Canada et le nouveau.

La transition aux IFRS n'a pas eu de répercussion sur les flux de trésorerie nets de la banque ni sur l'aspect économique de ses activités même si la présentation de certains éléments dans l'état de la situation financière et le compte de résultat a changé. Des explications sur la façon dont la transition aux IFRS a influé sur la situation financière, les capitaux propres et le rendement financier sont fournies à la note 17 afférente aux états financiers consolidés ci-joints, laquelle inclut une analyse des choix et exemptions transitoires aux termes de l'IFRS 1 ainsi que les rapprochements suivants, à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2010, et pour les périodes correspondantes closes le 31 mars 2010 et le 31 décembre 2010 :

- le bénéfice net déjà établi selon les PCGR du Canada et le bénéfice de la période conformément aux IFRS;
- le total du résultat étendu déjà établi selon les PCGR du Canada et le total du résultat global de la période conformément aux IFRS;
- le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires déjà établi selon les PCGR du Canada et le total des capitaux propres conformément aux IFRS;
- des rapprochements du compte de résultat et de l'état de la situation financière établis selon les PCGR du Canada et les IFRS, dont un rapprochement selon le nouveau mode de présentation aux termes des IFRS.

L'incidence nette de l'adoption des IFRS sur le solde d'ouverture des capitaux propres à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2010, a été une baisse de 146 millions de \$CA, laquelle découlait essentiellement de changements dans la comptabilisation des prêts hypothécaires titrisés et des régimes d'avantages du personnel à prestations définies. En outre, les participations ne donnant pas le contrôle de 430 millions de \$CA, présentées hors des capitaux propres selon les PCGR du Canada, ont été reclassées comme une composante du total des capitaux propres selon les IFRS. Le total des actifs a augmenté de 7,4 milliards de \$CA, et ce, en raison surtout de la constatation des prêts hypothécaires titrisés qui avaient été retirés du bilan aux termes des PCGR du Canada.

Le montant retraité du bénéfice pour le premier trimestre de 2010 a été de 154 millions de \$CA selon les IFRS, ce qui représente 55 millions de \$CA de plus que le bénéfice net de 99 millions de \$CA qui avait déjà été établi selon les PCGR du Canada. Les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui influent sur le bénéfice de la période ayant fait l'objet d'un retraitement et des périodes à venir sont liées au changement dans la comptabilisation des prêts hypothécaires titrisés et des opérations de swaps connexes, lesquels étaient évalués à la valeur de marché selon les PCGR du Canada. Cette évaluation n'est pas obligatoire aux termes des IFRS puisque les actifs et les risques connexes sont pris en compte dans nos résultats financiers. Les changements touchent aussi les profits et pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente, qui étaient constatés dans les autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada, mais qui sont portés en résultat en vertu des IFRS.

Transition aux Normes internationales d'information financière (suite)

Incidence des IFRS sur les normes en matière de suffisance du capital que doit respecter la banque

La transition aux IFRS a eu une incidence négligeable sur le capital réglementaire de la banque. Les ratios de capital réglementaire au 31 décembre 2010 figurant à la page 13 ont été calculés conformément aux PCGR du Canada. Aux termes des IFRS, le ratio du capital réglementaire de catégorie 1 de la banque au 31 décembre 2010 aurait été de 13,0 % et non pas de 13,3 % selon les PCGR du Canada, et le ratio de capital total serait passé de 16,0 % à 15,8 %. La banque a décidé de ne pas se prévaloir des dispositions d'allègement du BSIF permettant d'intégrer graduellement, sur une base linéaire et sur huit trimestres, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, l'incidence des IFRS dans le calcul du capital réglementaire puisque la transition à ces normes n'a pas eu de répercussion importante sur son capital réglementaire.

Le BSIF a aussi prévu une disposition transitoire relativement au coefficient actif/capital réglementaire. Cette disposition permet d'exclure les actifs titrisés et vendus par l'intermédiaire des programmes parrainés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement avant le 1^{er} avril 2010 du calcul du coefficient actif/capital réglementaire. La banque a décidé de se prévaloir de cette disposition d'allègement. Au 31 décembre 2010 et compte tenu des répercussions de celle-ci, le coefficient actif/capital réglementaire serait passé de 13,3 selon les PCGR du Canada à 13,6 selon les IFRS (14,8 compte non tenu de l'incidence de cette disposition transitoire). Au 31 mars 2011, le coefficient actif/capital réglementaire s'établissait à 13,5, compte tenu de l'incidence de cette disposition transitoire et aurait été de 14,9 abstraction faite de celle-ci.

Principales méthodes comptables et estimations comptables critiques

Méthodes comptables et estimations comptables critiques

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été établis conformément aux IFRS. Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente à ces états pour un sommaire des principales méthodes comptables de la banque aux termes de ces normes. Les hypothèses clés et les éléments sur lesquels se fondent les estimations faites en vertu des IFRS ainsi que leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes sont résumés dans la note 3 afférente à ces états.

Changements futurs de méthodes comptables

Au 31 mars 2011, l'IASB avait publié diverses normes et interprétations ainsi que des modifications à celles-ci qui s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012 et qui devraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la banque, tel qu'il est décrit à la note 1 e) afférente aux états financiers consolidés ci-joints. La banque ne s'attend pas à ce que l'IASB publie de nouvelles normes comptables ou des normes révisées dont l'adoption sera requise en 2011.

Autres renseignements

Transactions avec des parties liées

Les politiques et pratiques concernant les transactions avec des parties liées demeurent les mêmes que celles décrites à la page 26 du Rapport et états financiers annuels 2010. Toutes les transactions avec des parties liées continuent d'être tarifées et comptabilisées de la même façon que si elles avaient été effectuées sur un marché libre, sans lien de dépendance ou, en l'absence d'un marché, à leur juste valeur. Ces transactions sont décrites à la note 15 afférente aux états financiers consolidés.

Instruments financiers, y compris les arrangements non reflétés à l'état de la situation financière (« arrangements hors bilan »)

Dans le cours normal des activités, la banque fait un usage important d'instruments financiers, ce qui englobe le financement de prêts, l'acquisition de titres et d'autres placements, l'acceptation de dépôts et la conclusion de divers contrats d'instruments dérivés. Les arrangements hors bilan les plus importants consistent en des garanties, des lettres de crédit et des dérivés, lesquels sont décrits aux pages 24 et 25 du Rapport et états financiers annuels 2010. Bien que la valeur notionnelle de ces instruments financiers ne figure pas à l'état de la situation financière, les instruments dérivés, les garanties et les lettres de crédit sont inscrits à leur juste valeur. En outre, dans certaines circonstances, la banque fournit des garanties et des lettres de crédit aux emprunteurs. Il n'y a pas eu de changement dans le mode de calcul de la juste valeur des instruments financiers depuis le 31 décembre 2010 ni aucun changement important dans la juste valeur des instruments financiers découlant de facteurs autres que les conditions normales de l'économie, du secteur d'activité et du marché. Pour les instruments financiers, y compris les dérivés, évalués à l'aide d'importantes données de marché non observables (niveau 3), les hypothèses et méthodes employées dans les modèles de la banque sont constamment revues pour obtenir de meilleures estimations de la juste valeur.

Actions et titres en circulation

	Au 10 mai 2011	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
Titres de la Fiducie d'actifs HSBC Canada (HSBC HaTS ^{MC}) ¹⁾		
- Série 2015 ²⁾	200 000	200
Actions préférentielles de catégorie 1		
- Série C ³⁾	7 000 000	175
- Série D ⁴⁾	7 000 000	175
- Série E ⁵⁾	10 000 000	250
Actions préférentielles de catégorie 2		
- Série B ⁶⁾	86 450 000	346
		<u>946</u>
Actions ordinaires		
Banque HSBC Canada	498 668 000	<u>1 225</u>

1) *Inscrits à l'état consolidé de la situation financière dans la participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale.*

2) *Distributions en trésorerie non cumulatives, payables semestriellement, d'un montant de 25,75 \$CA par part.*

3) *Dividendes en trésorerie non cumulatifs, payables trimestriellement, d'un montant de 0,31875 \$CA par action.*

4) *Dividendes en trésorerie non cumulatifs, payables trimestriellement, d'un montant de 0,3125 \$CA par action.*

5) *Dividendes en trésorerie non cumulatifs, payables trimestriellement, d'un montant de 0,4125 \$CA par action.*

6) *Dividendes en trésorerie non cumulatifs, payables trimestriellement, d'un montant de 0,0775 \$CA par action.*

Au cours du premier trimestre de 2011, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 75 millions de \$CA sur ses actions ordinaires, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2010.

Les dividendes trimestriels réguliers suivants ont été déclarés : 31,875 cents par action sur les actions préférentielles de catégorie 1, série C; 31,25 cents par action sur les actions préférentielles de catégorie 1, série D; 41,25 cents par action sur les actions préférentielles de catégorie 1, série E; et 7,75 cents par action sur les actions préférentielles de catégorie 2, série B, de la Banque HSBC Canada. Les dividendes seront versés le 30 juin 2011 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2011.

Autres renseignements (suite)

D'autres renseignements sur les caractéristiques des titres et des actions de la banque, y compris certaines restrictions à l'égard des distributions à verser se rapportant aux HSBC HaTS, sont fournis dans les notes 10 et 12 du Rapport et états financiers annuels 2010.

Les dates d'inscription et de versement des dividendes sur les actions préférentielles de la banque pour le reste de 2011, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, sont les suivantes :

2011	
<u>Date d'inscription</u>	<u>Date de versement</u>
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

En 2011, les dates de versement des distributions se rapportant aux HSBC HaTS sont le 30 juin 2011 et le 31 décembre 2011.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Un cadre de gouvernance financière rigoureux et exhaustif a été instauré à la banque et à ses filiales, tant à l'échelle de la direction que du conseil. Chaque année, se trouve dans le Rapport et états financiers annuels une déclaration signée par le chef de la direction et le chef des finances faisant état de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière présentée dans le rapport. Des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, ont été déposées auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en mars 2011, soit au dépôt du Rapport et états financiers annuels ainsi que d'autres documents d'information annuels. Dans ces documents et tel que l'exige au Canada le Règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), le chef de la direction et le chef des finances attestent de la pertinence de l'information financière présentée dans les documents annuels qui sont déposés, de la conception et de l'efficacité des procédures et contrôles de communication de l'information de même que de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour donner une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière produite conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef des finances de la banque attestent de la pertinence de l'information financière présentée dans les documents intermédiaires déposés auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières, y compris le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour le trimestre clos le 31 mars 2011, et certifient être responsables de la conception et de la mise à jour des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour donner une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière produite conformément aux IFRS. Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours du trimestre clos le 31 mars 2011 qui a eu ou qui pourrait vraisemblablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Tout comme dans les trimestres précédents, le comité de vérification de la banque a révisé ce document, y compris les états financiers consolidés intermédiaires non audités connexes, et l'a approuvé avant sa publication.

Dans le rapport de gestion du Rapport et états financiers annuels 2010 de la banque, que l'on peut consulter sur son site Internet à l'adresse www.hsbc.ca, se trouve un rapport complet sur ses activités, ses stratégies et ses objectifs. Les lecteurs sont également invités à visiter ce site pour obtenir des informations financières trimestrielles supplémentaires.

Documents réglementaires

Les documents d'information continue de la banque, y compris ses documents intermédiaires et annuels, sont disponibles sur son site, au www.hsbc.ca, et sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com.

États financiers consolidés et notes (non audité) du premier trimestre de 2011

Table des matières

États financiers consolidés (non audité)

- Compte consolidé de résultat (non audité)
- État consolidé du résultat global (non audité)
- État consolidé de la situation financière (non audité)
- Tableau consolidé des flux de trésorerie (non audité)
- État consolidé des variations des capitaux propres (non audité)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité)

- Note 1 Base d'établissement
- Note 2 Résumé des principales méthodes comptables
- Note 3 Méthodes comptables critiques
- Note 4 Prêts et avances à des clients
- Note 5 Rémunération et avantages du personnel
- Note 6 Actifs détenus à des fins de transaction
- Note 7 Dérivés
- Note 8 Placements financiers
- Note 9 Passifs détenus à des fins de transaction
- Note 10 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur
- Note 11 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation
- Note 12 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie
- Note 13 Engagements contractuels, garanties et passifs éventuels
- Note 14 Analyse sectorielle
- Note 15 Transactions avec des parties liées
- Note 16 Événements postérieurs à la date de clôture
- Note 17 Transition aux IFRS

États financiers consolidés (non audité)

Compte consolidé de résultat (non audité)

	Trimestre clos le		
	31 mars 2011 en millions de dollars	31 mars 2010 en millions de dollars	31 décembre 2010 en millions de dollars
Produits d'intérêts	607	570	627
Charges d'intérêts	225	176	225
Produits d'intérêts nets.....	382	394	402
Produits de commissions.....	183	166	198
Charges de commissions.....	20	20	22
Produits de commissions nets	163	146	176
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets.....	36	31	24
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	1	5	3
Produits de négociation nets	37	36	27
Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(8)	(8)	(4)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	16	3	-
Autres produits opérationnels	40	42	52
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	630	613	653
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	49	69	115
Résultat opérationnel net	581	544	538
Rémunération et avantages du personnel	208	180	197
Charges générales et administratives	137	127	157
Amortissement des immobilisations corporelles	10	10	10
Amortissement des immobilisations incorporelles.....	4	3	6
Total des charges opérationnelles.....	359	320	370
Bénéfice opérationnel.....	222	224	168
Quote-part du bénéfice des entreprises associées.....	1	-	1
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	223	224	169
Charge d'impôt sur le résultat.....	63	70	51
Bénéfice de la période	160	154	118
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.....	142	133	96
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions préférentielles.....	15	15	15
Bénéfice attribuable aux actionnaires.....	157	148	111
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	3	6	7
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers).....	498 668	498 668	498 668
Résultat de base par action ordinaire	0,28 \$	0,27 \$	0,19 \$

États financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé du résultat global (non audité)

	Trimestre clos le		
	31 mars 2011 en millions de dollars	31 mars 2010 en millions de dollars	31 décembre 2010 en millions de dollars
Bénéfice de la période	160	154	118
Autres éléments du résultat global			
Placements disponibles à la vente	(31)	(18)	(51)
– Pertes sur la juste valeur.....	(26)	(22)	(76)
– Profits sur la juste valeur transférés au compte du résultat sur la sortie.....	(16)	(3)	-
– Impôt sur le résultat.....	11	7	25
Couvertures de flux de trésorerie	(56)	(32)	(93)
– Pertes sur la juste valeur.....	(80)	(46)	(133)
– Impôt sur le résultat.....	24	14	40
Gains actuariels/(pertes actuarielles) au titre des régimes à prestations définies	6	(15)	6
– Avant l'impôt sur le résultat.....	13	(20)	8
– Impôt sur le résultat.....	(7)	5	(2)
Autres éléments du résultat global de la période, après impôt.....	(81)	(65)	(138)
Résultat global total pour la période.....	79	89	(20)
Résultat global total pour la période attribuable			
– Aux actionnaires.....	76	83	(27)
– Aux participations ne donnant pas le contrôle.....	3	6	7
	79	89	(20)

États financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé de la situation financière (non audité)

		31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
	<i>Notes</i>	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars
ACTIFS					
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....		63	95	79	189
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....		103	97	84	88
Actifs détenus à des fins de transaction.....	6	4 487	4 346	3 947	4 042
Dérivés.....	7	1 422	1 055	1 363	1 055
Prêts et avances à des banques.....		5 590	3 847	5 792	5 862
Prêts et avances à des clients.....	4	45 959	49 526	45 218	48 164
Placements financiers.....	8	15 693	14 381	16 149	13 033
Autres actifs.....		599	412	567	916
Paiements anticipés et produits à recevoir.....		223	202	186	178
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....		4 679	4 580	4 372	4 966
Participation dans des entreprises associées.....		43	43	43	44
Immobilisations corporelles.....		119	144	123	144
Goodwill et immobilisations incorporelles.....		94	105	94	99
Total des actifs.....		79 074	78 833	78 017	78 780
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES					
Passifs					
Dépôts effectués par des banques.....		1 620	3 034	999	2 561
Comptes des clients.....		44 252	42 294	45 460	43 114
Effets en transit vers d'autres banques.....		178	87	101	186
Passifs détenus à des fins de transaction.....	9	3 419	3 236	2 764	2 812
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	10	976	1 133	983	1 138
Dérivés.....	7	1 244	960	1 161	823
Titres de créance émis.....		15 229	16 493	14 816	16 235
Autres passifs.....		1 705	1 266	1 531	1 098
Acceptations.....		4 679	4 580	4 372	4 966
Charges à payer et produits différés.....		553	541	583	553
Passifs au titre des prestations de retraite.....		253	234	267	214
Créances subordonnées.....		322	329	324	432
Total des passifs.....		74 430	74 187	73 361	74 132
Capitaux propres					
Actions préférentielles.....		946	946	946	946
Actions ordinaires.....		1 225	1 225	1 225	1 225
Autres réserves.....		110	155	197	205
Résultats non distribués.....		2 133	1 890	2 058	1 842
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....		4 414	4 216	4 426	4 218
Participations ne donnant pas le contrôle.....		230	430	230	430
Total des capitaux propres.....		4 644	4 646	4 656	4 648
Total des passifs et des capitaux propres.....		79 074	78 833	78 017	78 780

États financiers consolidés (non audité) (suite)

Tableau consolidé des flux de trésorerie (non audité)

	Notes	Trimestre clos le		
		31 mars 2011 en millions de dollars	31 mars 2010 en millions de dollars	31 décembre 2010 en millions de dollars
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Bénéfice avant impôt.....		223	224	169
Ajustements pour :				
– Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt.....	12	71	85	156
– Variation des actifs opérationnels.....	12	(1 010)	(73)	3 885
– Variation des passifs opérationnels.....	12	256	(278)	(1 387)
– Impôt payé.....		(65)	(114)	(107)
(Sorties)/entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles.....		(525)	(156)	2 716
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat de placements financiers.....		(4 507)	(1 510)	(1 520)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers.....		4 932	143	1 141
Acquisition d'immobilisations corporelles.....		(10)	(19)	(29)
Entrées/(sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement.....		415	(1 386)	(408)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Remboursement de créances subordonnées.....		-	(103)	(3)
Dividendes versés aux actionnaires.....		(90)	(90)	(85)
Rachat de parts de fiducie.....		-	-	(200)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle.....		(3)	(5)	(5)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement.....		(93)	(198)	(293)
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				2 015
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période.....		6 680	6 069	4 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période.....	12	6 477	4 329	6 680

États financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé des variations des capitaux propres pour le trimestre clos le 31 mars 2011 (non audité)

	Capital social en millions de dollars	Résultats non distribués en millions de dollars	Autres réserves			Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires en millions de dollars	Participations ne donnant pas le contrôle en millions de dollars	Total des capitaux propres en millions de dollars
			Écart de réévaluation - disponible à la vente en millions de dollars	Réserve de couverture de flux de trésorerie en millions de dollars	Total des autres réserves en millions de dollars			
Au 1 ^{er} janvier	2 171	2 058	81	116	197	4 426	230	4 656
Bénéfice de la période	-	157	-	-	-	157	3	160
Autres éléments du résultat global (après impôt)	-	6	(31)	(56)	(87)	(81)	-	(81)
Placements disponibles à la vente	-	-	(31)	-	(31)	(31)	-	(31)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(56)	(56)	(56)	-	(56)
Gains actuariels/(pertes actuarielles) au titre des régimes à prestations définies	-	6	-	-	-	6	-	6
Total du résultat global de la période	-	163	(31)	(56)	(87)	76	3	79
Dividendes versés aux actionnaires	-	(90)	-	-	-	(90)	-	(90)
Distributions aux détenteurs de parts	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Autres variations	-	2	-	-	-	2	-	2
Au 31 mars	2 171	2 133	50	60	110	4 414	230	4 644

États financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé des variations des capitaux propres pour le trimestre clos le 31 mars 2010 (non audité)

	Capital social en millions de dollars	Résultats non distribués en millions de dollars	Autres réserves			Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires en millions de dollars	Participations ne donnant pas le contrôle en millions de dollars	Total des capitaux propres en millions de dollars
			Écart de réévaluation - disponible à la vente en millions de dollars	Réserve de couverture de flux de trésorerie en millions de dollars	Total des autres réserves en millions de dollars			
Au 1 ^{er} janvier	2 171	1 842	59	146	205	4 218	430	4 648
Bénéfice de la période	-	148	-	-	-	148	6	154
Autres éléments du résultat global (après impôt)	-	(15)	(18)	(32)	(50)	(65)	-	(65)
Placements disponibles à la vente	-	-	(18)	-	(18)	(18)	-	(18)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(32)	(32)	(32)	-	(32)
Gains actuariels/(pertes actuarielles) au titre des régimes à prestations définies	-	(15)	-	-	-	(15)	-	(15)
Total du résultat global pour la période	-	133	(18)	(32)	(50)	83	6	89
Dividendes versés aux actionnaires	-	(90)	-	-	-	(90)	-	(90)
Distributions aux détenteurs de parts	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Autres variations	-	5	(1)	1	-	5	-	5
Au 31 mars	2 171	1 890	40	115	155	4 216	430	4 646

États financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé des variations des capitaux propres pour le trimestre clos le 31 décembre 2010 (non audité)

	Capital social appelé en millions de dollars	Résultats non distribués en millions de dollars	Autres réserves			Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires en millions de dollars	Participations ne donnant pas le contrôle en millions de dollars	Total des capitaux propres en millions de dollars
			Écart de réévaluation - disponible à la vente en millions de dollars	Réserve de couverture de flux de trésorerie en millions de dollars	Total des autres réserves en millions de dollars			
Au 1 ^{er} octobre	2 171	2 024	132	209	341	4 536	430	4 966
Bénéfice de la période	-	111	-	-	-	111	7	118
Autres éléments du résultat global (après impôt)	-	6	(51)	(93)	(144)	(138)	-	(138)
Placements disponibles à la vente	-	-	(51)	-	(51)	(51)	-	(51)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(93)	(93)	(93)	-	(93)
Gains actuariels/(pertes actuarielles) au titre des régimes à prestations définies	-	6	-	-	-	6	-	6
Total du résultat global pour la période	-	117	(51)	(93)	(144)	(27)	7	(20)
Dividendes versés aux actionnaires	-	(85)	-	-	-	(85)	-	(85)
Distributions aux détenteurs de parts	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Autres variations	-	2	-	-	-	2	(200)	(198)
Au 31 décembre	2 171	2 058	81	116	197	4 426	230	4 656

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

1 Base d'établissement

a) Conformité aux Normes internationales d'information financière

La Banque HSBC Canada (la « banque ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de la HSBC Holdings plc (la « société mère » ou la « HSBC »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la banque prépare ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »).

Les IFRS se composent des normes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et l'organisme qui l'a précédé ainsi que des interprétations émanant de l'IFRS Interpretations Committee (anciennement, l'« IFRIC ») et l'organisme qu'il a remplacé.

Les présents états financiers consolidés constituent les premiers états financiers intermédiaires de la banque et de ses filiales préparés selon l'International Accounting Standard (l'« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, et, par conséquent, les dispositions de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (l'« IFRS 1 »), ont été appliquées.

Conformément aux IFRS, la banque a :

- fourni l'information financière comparative;
- appliqué rétrospectivement toutes les IFRS, hormis celles visées par les choix faits en vertu de l'IFRS 1;
- appliqué toutes les exceptions obligatoires qui s'appliquaient aux nouveaux adoptants des IFRS;
- choisi d'harmoniser la présentation de son information financière selon les IFRS avec celle de sa société mère aux fins de la consolidation, comme l'y autorisait l'IFRS 1.

Les états financiers consolidés étaient auparavant établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens »). Les PCGR canadiens diffèrent, à certains égards, des IFRS. Afin de se conformer aux IFRS, la direction a modifié certaines méthodes comptables, d'évaluation et de consolidation qui étaient précédemment appliquées pour dresser les états financiers selon les PCGR canadiens. La note 17 comporte des rapprochements et des descriptions qui expliquent l'incidence de la transition des PCGR canadiens aux IFRS sur les capitaux propres, le résultat et le résultat global ainsi que des rapprochements, poste par poste, de l'état de la situation financière et du compte de résultat.

b) Présentation de l'information

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la banque. Les montants paraissant aux tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

c) Utilisation d'estimations et recours aux hypothèses

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et à des hypothèses concernant des événements futurs. L'établissement d'estimations fait inévitablement intervenir l'utilisation des renseignements disponibles et le recours à des jugements. Les résultats réels qui seront obtenus dans l'avenir pourraient différer des estimations à partir desquelles l'information financière a été préparée. La direction est d'avis que les méthodes comptables critiques de la banque pour lesquelles un jugement doit nécessairement être posé sont celles qui ont trait à la dépréciation des prêts et des avances ainsi qu'à l'évaluation des instruments financiers, tel qu'il est décrit à la note 3.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

d) Consolidation

Les états financiers consolidés de la banque comprennent les états financiers de la banque et de ses filiales au 31 mars 2011. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle par la banque. La méthode de l'acquisition est employée lorsque la banque acquiert des filiales. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges au compte de résultat de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur soit à la valeur correspondant à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les changements dans la participation d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions intervenues entre les détenteurs de capitaux propres et sont pris en compte dans les capitaux propres.

Les entités contrôlées par la banque sont consolidées jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les circonstances suivantes peuvent indiquer une relation dans laquelle la banque contrôle, en substance, une entité ad hoc et doit, par conséquent, la consolider :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la banque obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc;
- la banque a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », l'entité a délégué ces pouvoirs de décision;
- la banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc; ou
- la banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La banque réévalue la consolidation chaque fois qu'il y a un changement de la substance de la relation entre la banque et l'entité ad hoc.

Toutes les transactions intragroupe sont éliminées lors de la consolidation.

Les états financiers consolidés de la banque incluent aussi la quote-part des résultats et des réserves attribuables aux entreprises associées.

Conformément à l'IFRS 1, la banque a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2004, soit la date de transition aux IFRS de sa société mère, tel que cela est décrit à la note 17.

e) Changements de méthodes comptables en 2010

La banque a adopté la norme révisée IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), ainsi que les modifications à l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (l'« IAS 27 »). Les principaux changements en vertu de ces normes sont les suivants :

- Les coûts connexes à une acquisition sont constatés en tant que charges au compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés;
- La totalité de la contrepartie transférée, y compris la contrepartie éventuelle, est constatée et évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition;
- Les participations détenues avant l'acquisition du contrôle sont réévaluées à la juste valeur à la date où le contrôle est obtenu et tout profit ou perte est comptabilisé au compte de résultat;

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

- Il est possible de faire le choix, et ce, pour chaque transaction, d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle (appelée antérieurement « participation minoritaire ») dans l'entité acquise soit à la juste valeur soit à la valeur correspondant à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entité acquise;
- Les changements dans la participation d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions intervenues entre les détenteurs de capitaux propres et sont pris en compte dans les capitaux propres.

Dans le cas de la banque, la norme révisée IFRS 3 et les modifications à l'IAS 27 s'appliquent prospectivement aux acquisitions et aux transactions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010 et n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés puisqu'elle n'a réalisé aucune acquisition après le 1^{er} janvier 2010.

f) Changements comptables à venir

Au 31 mars 2011, un certain nombre de normes et d'interprétations et de modifications à celles-ci avaient été publiées par l'IASB. Elles ne sont toutefois pas en vigueur pour les présents états financiers consolidés. Celles qui devraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la banque sont présentées ci-dessous.

Normes et interprétations publiées par l'IASB

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), laquelle a imposé de nouvelles exigences concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié d'autres dispositions de l'IFRS 9 visant les passifs financiers. Ensemble, ces changements illustrent la première phase du projet qu'a l'IASB de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »), par une norme sur les instruments financiers à la fois moins complexe et mieux adaptée.

La norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. L'IFRS 9 doit être appliquée de façon rétrospective.

Ce qui suit décrit les principaux changements aux exigences de l'IAS 39.

Tous les actifs financiers entrant actuellement dans le champ d'application de l'IAS 39 seront classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur. Les catégories « disponible à la vente », « détenu jusqu'à l'échéance » et « prêts et créances » seront abolies.

Le classement des actifs financiers est fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qui y sont associés. Les reclassements d'une catégorie à l'autre sont interdits sauf s'il survient un changement dans le modèle économique de l'entité.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies : i) le modèle économique a pour objectif de détenir l'actif financier afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels; et ii) les flux de trésorerie contractuels de l'instrument correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Tous les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur d'actifs financiers classés comme étant évalués à la juste valeur sont constatées par le biais du résultat net, sauf s'il s'agit d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction et que l'entité a choisi de désigner à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque l'entité fait un tel choix, toutes les variations ultérieures de la juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global et aucun profit ni perte ne peut être viré au compte de résultat. Les produits de dividendes continuent d'être constatés au compte de résultat.

Une entité n'est autorisée à désigner comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net un actif financier qui autrement répond aux conditions de comptabilisation au coût amorti que si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable. Cette désignation se fait au moment de la comptabilisation initiale et est irrévocable.

Les actifs financiers qui comprennent des dérivés incorporés doivent être classés en entier comme étant évalués soit à la juste valeur soit au coût amorti, selon que le contrat, dans son intégralité, remplit les critères pertinents en vertu de l'IFRS 9.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

La plupart des exigences de l'IAS 39 qui concernent les passifs financiers demeurent en vigueur, ce qui inclut celle imposant la comptabilisation, au coût amorti, de la plupart des passifs financiers. Les recommandations concernant la séparation des dérivés incorporés continuent de s'appliquer aux contrats hôtes qui constituent des passifs financiers. Cependant, les variations de la juste valeur attribuables aux fluctuations du risque de crédit des passifs financiers qui sont désignés comme étant évalués à la juste valeur et qui ne sont pas des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière doivent être présentées dans les autres éléments du résultat global sauf si cela donne lieu à la création ou l'accroissement d'une non-concordance comptable au niveau du résultat net. Ces montants ne peuvent être reclassés par la suite dans le compte de résultat, mais peuvent être transférés dans une autre composante des capitaux propres.

Les deuxième et troisième phases du projet entrepris par l'IASB en vue de remplacer l'IAS 39 porteront sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et sur la comptabilité de couverture. L'IASB a indiqué qu'il prévoit parachever le remplacement de l'IAS 39 d'ici juin 2011. De plus, l'IASB travaille de concert avec le Financial Accounting Standards Board des États-Unis afin de réduire les discordances, entre les PCGR américains et les IFRS, dans la comptabilisation des instruments financiers. Les répercussions de l'IFRS 9 pourraient changer en raison d'autres modifications résultant du projet de remplacement de l'IAS 39 que mène l'IASB. C'est pourquoi il est à peu près impossible de quantifier l'incidence de l'IFRS 9 à la date de publication des présents états financiers.

2 Résumé des principales méthodes comptables

a) Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur (autres que les titres de créance émis par la banque et les dérivés gérés conjointement avec de tels titres de créance émis) sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts dans le compte de résultat, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs ou de passifs financiers) et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la banque estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais ne doit pas tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut l'intégralité des montants payés ou reçus par la banque, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, y compris les coûts de transaction et toutes les autres surcotes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

b) Produits autres que d'intérêts

Les **produits de commissions** proviennent d'une vaste gamme de services que la banque offre à sa clientèle. Ils sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les produits tirés de l'exécution d'une opération importante sont comptabilisés comme tels lorsque l'opération est effectuée (par exemple, les frais de négociation ou liés à la participation à la négociation, une opération pour le compte d'un tiers, comme la conclusion d'un arrangement pour l'acquisition d'actions ou d'autres titres).
- Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus (par exemple, la gestion d'actifs et les honoraires de conseils et de services liés à la gestion de portefeuille et autres).
- Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés sous forme d'ajustement à ce taux (par exemple, certains frais liés aux engagements de prêts) et enregistrés dans les produits d'intérêts (se reporter à la note 2a).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Les **produits de négociation nets** comprennent tous les gains et toutes les pertes liés aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits et les charges d'intérêts et les dividendes connexes.

Les **produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur** comprennent tous les profits et les pertes liés aux variations de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus relatifs à ces instruments financiers sont aussi inclus dans le poste Produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, sauf les intérêts liés aux titres de créance émis et dérivés gérés conjointement avec des titres de créances, qui sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts.

Les **produits de dividendes** sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est établi.

c) Information sectorielle

La banque gère ses activités et en fait rapport en fonction de ses principaux groupes de clients, à savoir les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et le crédit à la consommation. L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait selon les méthodes comptables de la banque. Le chef des finances passe régulièrement en revue les activités opérationnelles par groupe de clients. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées.

d) Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Dans des conditions commerciales normales, la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Dans certaines circonstances, toutefois, la juste valeur pourra se fonder sur les prix des autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Lorsque de telles données existent, la banque comptabilise un profit ou une perte de négociation sur la création de l'instrument financier. Quand des données du marché non observables ont des répercussions importantes sur l'évaluation des instruments financiers, la totalité de l'écart initial entre la juste valeur calculée selon le modèle d'évaluation et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement au compte de résultat, mais plutôt sur la durée de vie de la transaction, selon une base appropriée, ou lorsque les données deviennent observables, que la transaction vient à échéance ou est clôturée ou que la banque prend part à une opération de sens inverse.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers mesurés à la juste valeur qui sont cotés sur des marchés actifs sont établies en fonction du cours acheteur des actifs détenus et du cours vendeur des passifs émis. Quand des prix indépendants ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont établies à l'aide de techniques d'évaluation fondées sur les données du marché observables. Elles comprennent la comparaison avec des instruments similaires lorsque des prix du marché observables existent, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation du prix des options et d'autres techniques d'évaluation régulièrement utilisées par les intervenants sur le marché. La juste valeur des instruments financiers peut être déterminée, en tout ou en partie, à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des hypothèses qui ne sont pas appuyées par des prix de transactions sur le marché actuel ou des données de marché observables, lorsque ces prix et données ne sont pas disponibles.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leur évaluation, notamment, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, la volatilité et les taux de remboursement par anticipation et de défaillance. Si des facteurs supplémentaires ne sont pas pris en compte dans le modèle d'évaluation, mais seraient tout de même considérés par les intervenants du marché, des ajustements de la juste valeur additionnels sont alors appliqués au modèle de calcul de la juste valeur. Ces ajustements de la juste valeur comprennent les ajustements pour l'écart cours acheteur-cours vendeur, l'incertitude relative au modèle, le risque de crédit et les limites du modèle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Si la juste valeur d'un actif financier mesuré à la juste valeur devient négative, l'instrument financier est alors comptabilisé comme passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment l'instrument financier sera comptabilisé comme actif financier.

La juste valeur des passifs financiers est mesurée à l'aide du cours du marché, lorsqu'il est disponible, ou de techniques d'évaluation. Ces justes valeurs comprennent les évaluations des intervenants du marché de l'écart de taux approprié à appliquer aux passifs de la banque. La variation, pour la période et sur une base cumulée, de la juste valeur des passifs financiers désignés attribuable aux variations de leurs écarts de taux est déterminée comme le montant de la variation de la juste valeur qui n'est pas occasionnée par les changements aux conditions du marché qui auraient donné lieu au risque de marché.

e) Prêts et avances à des banques et à des clients

Les prêts et les avances à des banques et à des clients comprennent les prêts et les avances accordés par la banque. Ils sont comptabilisés lorsque les fonds sont remis aux emprunteurs. Ils sont décomptabilisés lorsque l'emprunteur a remboursé ses obligations, lorsque le prêt est vendu ou sorti du bilan ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Lorsque les expositions sont couvertes par des dérivés désignés et qualifiés comme couvertures de la juste valeur, la valeur comptable des prêts et avances couverts comprend un ajustement de la juste valeur pour le risque couvert seulement.

La banque peut s'engager à garantir des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées, lorsque le décaissement du prêt est conditionnel à certains événements futurs hors du contrôle de la banque.

f) Dépréciation des prêts et avances

Les pertes de valeur sont comptabilisées rapidement lorsqu'il existe une indication objective que le prêt ou le portefeuille de prêts a subi une dépréciation en raison d'un événement générateur de pertes et que ce dernier a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt ou du portefeuille de prêts. Les pertes de valeur sont calculées sur des prêts individuels ou sur des groupes de prêts évalués collectivement. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges, dans le compte de résultat. La valeur comptable des prêts douteux inscrits à l'état de la situation financière est réduite au moyen des comptes de correction de valeur. Les pertes attendues d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

Prêts et avances évalués individuellement

Dans le cas de tous les prêts qui sont considérés importants sur une base individuelle, la banque évalue au cas par cas, et ce, à chaque date de l'état de la situation financière, s'il existe ou non des indications objectives de dépréciation. Les critères dont elle se sert pour établir l'existence de telles indications objectives comprennent les suivants :

- l'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- il y a eu violation des clauses restrictives ou des modalités des prêts;
- il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- une agence de notation externe a réduit fortement sa notation de crédit.

Dans le cas de tous les prêts qui sont considérés importants sur une base individuelle, la banque évalue au cas par cas, et ce, à chaque date de l'état de la situation financière, s'il existe ou non des indications objectives de dépréciation. En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, les pertes de valeur sont établies en tenant compte des facteurs ci-dessous :

- l'ensemble de l'exposition de la banque relativement au client;
- la viabilité du modèle d'entreprise du client et la capacité de ce dernier à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de ses dettes;
- le montant et l'échéancier des encaissements et des recouvrements attendus;

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

- le dividende probable en cas de liquidation ou de faillite;
- l'étendue des engagements des autres créanciers de rang égal ou supérieur à la banque et la probabilité que les autres créanciers continuent à offrir le soutien à la société;
- la complexité à établir le montant total et le rang de la créance de chaque créancier et dans quelle mesure les incertitudes juridiques et dans le domaine de l'assurance sont évidentes;
- la valeur de réalisation du titre (ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit) et la probabilité de réussite de la reprise de possession;
- la déduction possible des coûts engagés pour recouvrer des montants non réglés;
- le prix de l'instrument de créance sur le marché secondaire, lorsqu'il est disponible.

Les pertes de valeur sont calculées en comparant la valeur actuelle résultant de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus d'un prêt, à l'aide de son taux d'intérêt effectif initial, avec la valeur comptable actuelle du prêt. Les montants inscrits au compte de correction de valeur des prêts importants sur une base individuelle sont examinés au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances le commandent. Cet examen comporte généralement la réévaluation du caractère exécutoire de la garantie détenue ainsi que du calendrier et du montant des encaissements réels et attendus. Les montants à verser au compte de correction de valeur individuel de ces prêts sont constatés au cas par cas afin d'en ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation estimative. Les comptes de correction de valeur des prêts évalués individuellement ne font l'objet d'une reprise que lorsqu'il existe des indications raisonnables et objectives d'une réduction des pertes estimatives qui ont été établies.

Prêts et avances évalués collectivement

La dépréciation est évaluée collectivement dans deux circonstances :

- pour couvrir des pertes subies, mais non encore significatives, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle;
- pour les groupes de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants.

Dans le cas des prêts aux entreprises et aux administrations publiques pour lesquels, sur une base individuelle, il existe des indications spécifiques de dépréciation, les mesures de crédit sous-jacentes, notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, de chaque client sont obtenues au moyen des systèmes de notation interne de la banque et servent à établir les montants à verser au compte de correction de valeur relatif à un ensemble d'actifs. La direction modifie, dans le cas de certains ou de la totalité des emprunteurs, les mesures ainsi obtenues si elle juge qu'elles ne reflètent pas entièrement les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Pour ce qui est des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, les pertes prévues sont estimées par voie d'une analyse des tendances passées au chapitre des pertes, de la migration à travers les divers degrés de défaut et des sorties du bilan, analyse complétée par des ajustements discrétionnaires mettant en jeu un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Le niveau du compte de correction de valeur relatif à un ensemble d'actifs est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans les volumes, les concentrations et les risques des portefeuilles, d'une analyse des tendances émergentes en matière de probabilité et d'importance des pertes ainsi que des facteurs liés à l'exposition en cas de défaut et de l'évaluation que fait la direction des indicateurs ayant pu avoir une incidence sur l'état du portefeuille. Le solde du compte de correction de valeur relatif à un ensemble d'actifs est également analysé par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques et aux données du secteur applicables.

Les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit sont passées en résultat et comprennent les montants sortis du bilan au cours de l'exercice, déduction faite des montants recouverts sur ceux sortis du bilan dans des exercices précédents, et les variations des provisions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Sortie du bilan des prêts et avances

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont normalement sortis du bilan, partiellement ou en totalité, lorsqu'il n'existe plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été établie et qu'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Reprise d'une dépréciation

Si le montant d'une perte de valeur diminue dans une période subséquente et que la diminution peut être liée de manière objective à un événement ayant lieu après que la dépréciation a été comptabilisée, l'excédent est repris au moyen d'une réduction consécutive du compte de correction de valeur du prêt. La reprise est comptabilisée au compte de résultat.

Actifs acquis en échange de prêts

Les actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés en tant que « biens saisis » ou « actifs détenus en vue de la vente » et sont présentés dans les autres actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés au moindre de la valeur comptable du prêt (déduction faite du montant à verser au compte de correction de valeur) et de sa valeur nette de réalisation à la date de l'échange. Toute dépréciation subséquente de l'actif acquis à sa valeur nette de réalisation est comptabilisée au compte de résultat, dans les autres produits opérationnels. Toute hausse subséquente de la valeur nette de réalisation, dans la mesure où elle n'excède pas le cumul des dépréciations, est aussi comptabilisée dans les autres produits opérationnels, ainsi que les profits et les pertes réalisés sur cession. Les biens saisis qui devraient être détenus pendant plus de un an sont comptabilisés conformément à la méthode comptable qu'utilise la banque pour de tels biens.

Prêts renégociés

Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation collective dont les modalités ont été renégociées ne sont plus considérés comme en souffrance, mais sont plutôt traités comme de nouveaux prêts aux fins de l'évaluation, une fois que les remboursements minimaux requis aux termes des nouveaux arrangements ont été reçus. Ces prêts renégociés sont séparés des autres parties du portefeuille de prêts aux fins de l'évaluation de la dépréciation collective afin de refléter le profil de risque. Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation individuelle dont les modalités ont été renégociées sont soumis à un examen suivi visant à déterminer s'ils doivent toujours être dépréciés ou être considérés comme en souffrance.

g) Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les bons du Trésor, les titres de créance, les actions de participation, les acceptations, les dépôts, les titres de créance émis et les positions vendeur dans les titres sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été acquis principalement dans le but de les vendre ou de les racheter à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble. Ces actifs et ces passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, lorsque la banque conclut des ententes contractuelles avec les contreparties visant l'achat ou la vente d'instruments financiers, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou éteints (passifs). L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction sont portés au compte de résultat. Par la suite, leur juste valeur est réévaluée et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat, au poste Produits de négociation nets.

h) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans la catégorie susmentionnée s'ils respectent les critères requis et sont désignés comme tels par la direction. La banque peut désigner des instruments financiers comme étant à la juste valeur si cette désignation élimine ou réduit significativement les incohérences dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, sinon, découleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon une autre méthode. La principale catégorie d'instruments financiers désignés par la banque selon ce critère se compose des émissions de créance à moyen et long terme. Les intérêts à verser sur certains titres de créance à long terme à taux fixe émis ont été rattachés aux intérêts sur les swaps de taux d'intérêt receveurs de taux fixe/payeurs de taux variable dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque de taux

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

d'intérêt dûment documentée. Une non-concordance comptable pourrait survenir si les titres de créance émis étaient comptabilisés au coût amorti, car les dérivés connexes sont mesurés à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Le fait de désigner la dette à long terme comme étant à la juste valeur fera en sorte que les variations de la juste valeur de la dette à long terme seront elles aussi comptabilisées au compte de résultat.

Une fois la désignation à la juste valeur faite, elle est irrévocable. Les actifs et les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut les dispositions contractuelles des engagements avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou éteints (passifs). L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction sont portés au compte de résultat. Par la suite, leur juste valeur est réévaluée et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat, au poste Produits/(perte) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

i) Placements financiers

Les bons du Trésor, les titres de créance et les actions de participation prévus être détenus de façon continue, autres que ceux désignés comme étant à la juste valeur, sont classés comme étant disponibles à la vente. Les placements financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels avec des contreparties visant l'achat de titres, et sont normalement décomptabilisés lorsque les titres sont vendus ou que les emprunteurs remboursent leurs obligations.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, au poste Placements disponibles à la vente – Profits/(pertes) sur la juste valeur, jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou dépréciés. Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont vendus, les profits ou les pertes cumulés comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat, au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les titres de créance disponibles à la vente à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont calculés sur la durée de vie prévue de l'actif. Les surcotes ou les décotes découlant de l'achat de titres de placement assortis d'une date sont incluses dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le droit à percevoir le paiement est établi.

À chaque date de clôture, une évaluation est effectuée pour déceler toute indication objective de dépréciation de la valeur de l'actif financier. Les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il y a une indication objective qu'un événement qui s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif financier (un « événement déclencheur de pertes ») a entraîné une dépréciation et que cet événement déclencheur de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable.

Si l'actif financier disponible à la vente est déprécié, la différence entre son coût d'acquisition (après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans le compte de résultat, est transférée des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

Les pertes de valeurs des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisées dans le poste Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit, au compte de résultat, et les pertes de valeur des titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisées dans le poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers, au compte de résultat.

Une fois qu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à un actif financier disponible à la vente, le traitement comptable subséquent des variations de la juste valeur de cet actif diffère selon la nature de l'actif financier disponible à la vente en question :

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

- Pour un titre de créance disponible à la vente, un recul subséquent de la juste valeur de l'instrument est comptabilisé dans le compte de résultat lorsqu'il y a d'autres indications objectives de dépréciation découlant de baisses supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Lorsqu'il n'y a pas d'autre indication objective de dépréciation, la baisse de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur du titre de créance augmente au cours d'une période ultérieure, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation dans le compte de résultat de la perte de valeur, cette dernière doit être reprise du compte de résultat à la hauteur de l'augmentation de la juste valeur.
- Pour un titre de participation disponible à la vente, toutes les hausses subséquentes de la juste valeur de l'instrument sont traitées comme une réévaluation et sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation ne sont pas reprises dans le compte de résultat. Les diminutions subséquentes de la juste valeur d'un titre de participation disponible à la vente sont comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où les pertes de valeur cumulatives additionnelles ont été subies relativement au coût d'acquisition du titre de participation.

j) Contrats de vente et de rachat (y compris les prêts et les emprunts d'actions)

Lorsque les titres sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (pension sur titres), ils demeurent inscrits à l'état de la situation financière et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de vente (prise en pension de titres) ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière et la contrepartie versée est comptabilisée à titre de prêts et avances à des banques ou de prêts et avances à des clients, selon le cas. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme des intérêts et est comptabilisé sur la durée du contrat.

Les transactions de prêt ou d'emprunt de titres sont généralement garanties par des titres ou par de la trésorerie avancée ou reçue. Le transfert de titres à des contreparties aux termes de ces contrats n'est habituellement pas reflété à l'état de la situation financière. Les garanties en trésorerie avancée ou reçue sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

k) Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs des dérivés cotés sont obtenues grâce aux cours du marché. Les justes valeurs des dérivés négociés hors cote le sont au moyen de techniques d'évaluation, notamment des modèles d'analyse des flux de trésorerie actualisés et des modèles de valorisation des options.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative.

La méthode de comptabilisation des profits ou des pertes à la juste valeur variera selon que les dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme instruments de couverture et, dans le dernier cas, de la nature des risques couverts. Tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe soit : i) comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »); ii) comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »). La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie sous réserve du respect de certains critères.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Comptabilité de couverture

Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit aussi documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture, principalement des dérivés, qui sont utilisés dans les transactions de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts. Les intérêts sur les couvertures désignées comme admissibles sont inclus dans le poste Produits d'intérêts nets.

Couverture de la juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat, comme le sont les variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts, ou des groupements de ceux-ci.

Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert ait été décomptabilisé, auquel cas il est libéré immédiatement du compte de résultat.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme couvertures des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Tout profit ou perte de la juste valeur lié à une partie inefficace est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat. Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu ou lorsque la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global à ce moment reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulatif présenté dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace (efficacité prospective) et démontre une efficacité réelle (efficacité rétrospective) sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode qu'utilise la banque dépend de sa stratégie de gestion des risques.

Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour qu'il y ait efficacité réelle, les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie doivent s'annuler dans une fourchette variant de 80 à 125 %.

L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée dans le compte de résultat, au poste Produits de négociation nets.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat. Ces profits et ces pertes sont présentés dans les produits de négociation nets, sauf lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec d'autres instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur (autres que les dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par la banque), auquel cas profits et pertes sont présentés dans les produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les intérêts sur les dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par la banque et qui sont désignés comme étant à la juste valeur sont comptabilisés dans les charges d'intérêts. Tous les autres profits et pertes

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

liés à ces dérivés sont présentés dans les produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

l) Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit contractuel sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers est expiré ou que la banque a transféré ses droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers et que :

- la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété ont été transférés; ou
- la banque n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété, mais n'a pas conservé le contrôle.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

m) Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

n) Entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais non le contrôle, comme des entreprises associées. À des fins de classement, le contrôle est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net, déduction faite des dividendes ou des distributions reçus.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminées en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

o) Goodwill et immobilisations incorporelles

- i) Le goodwill survient à l'acquisition d'une filiale lorsque le total de la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise excède les montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Si ce total ne dépasse pas les montants des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise, l'écart est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles sont constatées séparément du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou autres droits légaux et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test de dépréciation est effectué au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication selon laquelle l'unité génératrice de trésorerie pourrait être dépréciée, par comparaison de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie et de la valeur comptable de ses actifs nets, y compris le goodwill connexe. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée de son coût de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une unité génératrice de trésorerie. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au compte de résultat. Le goodwill est présenté au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

À la date de cession d'une entreprise, le goodwill qui lui est attribuable est pris en compte dans la quote-part revenant à la banque de l'actif net aux fins du calcul du profit ou de la perte sur cession.

- ii) Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent les logiciels générés en interne et les logiciels achetés dont la durée d'utilité est déterminée. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle. Ce test de dépréciation peut être effectué en tout temps au cours de l'exercice, pourvu qu'il le soit au même moment à chaque exercice. Une immobilisation incorporelle comptabilisée lors de la période en cours est soumise à un test avant la fin de l'exercice. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont présentées au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité comme suit :

- | | |
|--------------------------------|------------------|
| • Logiciels générés en interne | Entre 3 et 5 ans |
| • Logiciels achetés | Entre 3 et 5 ans |

p) Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins toutes les pertes de valeur et l'amortissement afin de sortir les actifs de l'état de la situation financière sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- les terrains ne sont pas amortis;
- les bâtiments sont amortis sur la durée d'utilité estimée (de 20 à 40 ans);
- les améliorations d'agencements ou d'aménagements sont amorties sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) et le logiciel acheté sont inscrits au coût, diminué de toutes les pertes de valeur et de l'amortissement calculé selon le mode linéaire afin de sortir les actifs du bilan sur leur durée d'utilité estimée, laquelle est généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les profits et pertes sur cession sont comptabilisés dans les autres produits opérationnels de l'exercice au cours duquel a lieu la cession.

Les immeubles de placement sont pris en compte à l'état de la situation financière à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte de résultat dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Les justes valeurs sont déterminées par des évaluateurs professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

q) Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les ententes qui transfèrent à des contreparties la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, mais pas nécessairement le titre de propriété, sont classés comme des contrats de location-financement. Lorsque la banque est le bailleur dans le cadre de contrats de location-financement, les montants dus aux termes de ces contrats, déduction faite des charges non acquises, sont inclus dans le poste Prêts et avances à des banques ou dans le poste Prêts et avances à des clients, selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets dans les périodes où les contrats sont en vigueur afin de refléter un taux de rendement constant sur l'investissement net dans les contrats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Tous les autres contrats sont classés comme des contrats de location simple. Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, la banque inclut les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles et les comptabilise comme telles. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la mesure où les valeurs résiduelles ne sont pas entièrement recouvrables et que la valeur comptable des actifs se trouve, par le fait même, dépréciée. Lorsque la banque est le bailleur, les actifs loués ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les loyers à payer et à recevoir aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant toute la durée des contrats de location et sont respectivement inclus dans les postes Charges générales et administratives et Autres produits opérationnels.

r) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent à l'état de la situation financière et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs à l'encontre desquels des différences temporelles déductibles pourront être utilisées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'impôt dont l'application est attendue lors de la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés lorsqu'ils proviennent de la même entité fiscale et concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale et lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé lié à la réévaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente et aux instruments de couverture des flux de trésorerie est directement débité ou crédité dans les autres éléments du résultat global et est par la suite porté au compte de résultat lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différé est comptabilisé au compte de résultat.

La charge d'impôt sur le résultat de la période intermédiaire est établie au moyen des taux d'impôt effectifs annuels moyens estimés qui sont quasi adoptés et qui s'appliqueront au résultat annuel total attendu.

s) Pension et autres avantages postérieurs à l'emploi

La banque gère nombre de régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à la retraite, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de prestations et d'avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des ententes de retraite complémentaires aux termes desquelles des prestations de retraite s'ajoutent à celles prévues dans les régimes en vigueur ainsi que des ententes relatives aux avantages complémentaires de retraite qui offrent certains avantages complémentaires de retraite additionnels. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque ou par ses employés, alors que les ententes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge au moment où ils sont dus.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette au compte de résultat comprend principalement le coût des services rendus au cours de la période, plus l'ajustement de la valeur actualisée liée à l'écoulement du temps sur les passifs des régimes, moins le rendement attendu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

des actifs des régimes, et elle est présentée dans les charges opérationnelles. Les coûts des services passés sont imputés immédiatement dans le compte de résultat dans la mesure où les droits à prestations ont été acquis et sont par ailleurs comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. Les gains et pertes actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

Le passif au titre de prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée pour tenir compte des coûts des services passés non comptabilisés et déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent net des prestations définies est limité aux coûts des services passés non comptabilisés, plus la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Les coûts des obligations découlant des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, sont comptabilisés de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

t) Paiements fondés sur des actions

Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition, avec un crédit correspondant aux résultats non distribués. La période d'acquisition est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiques d'un accord de paiement fondé sur des actions doivent être remplies. La juste valeur des instruments de capitaux propres dont les droits sont acquis au moment de l'attribution sont passés en charges immédiatement.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités selon lesquelles les instruments de capitaux propres sont attribués. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance. Les conditions de performance liées au marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution pour qu'une attribution soit traitée comme une acquisition, que la condition de performance liée au marché ou que la condition accessoire à l'acquisition des droits soit remplie ou non, pourvu que toutes les autres conditions soient respectées.

Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction, afin que le montant comptabilisé pour services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués soit fonction du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis.

Lorsqu'une attribution a été modifiée, la charge de l'attribution initiale continue minimalement à être comptabilisée comme s'il n'y avait pas eu de modification. Lorsque la modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou le nombre d'instruments de capitaux propres, la juste valeur marginale de l'attribution ou la juste valeur marginale des instruments de capitaux propres additionnels est comptabilisée en plus de la charge de l'attribution initiale, évaluée à la date de modification, sur la durée de la période d'acquisition modifiée.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition.

Pour toutes les attributions d'actions et d'options sur actions à l'échelle du groupe, HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres. Le montant crédité aux résultats non distribués au moment où une attribution est comptabilisée en charges représente un apport de capital réel de la part de HSBC Holdings. Si la banque sera ou a été tenue de financer un accord de paiement fondé sur des actions, cet apport de capital est réduit et la juste valeur des actions devant être remises aux salariés est constatée dans le poste Autres passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)**u) Monnaies étrangères**

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Tout écart de change qui en découle est inclus dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Chaque composante de change d'un profit ou d'une perte sur un élément non monétaire est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global si ce profit ou cette perte y est aussi comptabilisé. Chaque composante de change d'un profit ou d'une perte sur un élément non monétaire est comptabilisée dans le compte de résultat si ce profit ou cette perte l'est également.

v) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite courante qui découle d'événements antérieurs et pour laquelle une estimation raisonnable peut être effectuée.

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données à titre de garanties additionnelles, sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais y sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

w) Contrats de garantie financière

Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la meilleure estimation de la dépense à engager pour éteindre l'obligation.

x) Titres de créance émis et dépôts effectués par des clients et des banques

Les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la banque conclut les dispositions contractuelles des ententes avec les contreparties, soit habituellement à la date de la transaction, et sont initialement évalués à la juste valeur, ce qui correspond normalement aux produits reçus, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés. L'évaluation ultérieure des passifs financiers, autres que ceux mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net et les garanties financières, se fait au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir l'écart entre les produits reçus, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés, et le montant du remboursement sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les titres de créance émis sont des créances pour lesquelles des certificats transférables ont été émis et comprennent également les emprunts garantis attribuables aux opérations de titrisation.

y) Capital social et autres instruments de capitaux propres

Les actions sont classées dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers.

z) Trésorerie et équivalents de trésorerie

À des fins de présentation du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes détenus dans la banque centrale, les bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

3 Méthodes comptables critiques

Les résultats de la banque sont sensibles aux méthodes, aux hypothèses et aux estimations comptables sous-jacentes à l'établissement de ses états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables utilisées pour établir les états financiers consolidés sont décrites en détail à la note 2.

Les méthodes comptables qui sont réputées être critiques pour les résultats et la situation financière de la banque, pour ce qui est de l'importance des éléments auxquels s'applique une méthode, ou qui requièrent une grande part de jugement, dont l'utilisation d'hypothèses et d'estimations, sont présentées ci-dessous.

Dépréciation des prêts et avances

La méthode comptable de la banque à l'égard de la dépréciation des prêts et avances accordés aux clients est décrite à la note 2 f). Les comptes de correction de valeur des prêts représentent la meilleure estimation faite par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts à la date de l'état de la situation financière.

La direction doit exercer son jugement lorsqu'elle pose des hypothèses et fait des estimations pour calculer les comptes de correction de valeur visant tant les prêts et avances évalués individuellement que ceux évalués collectivement. Le calcul des comptes de correction de valeur relatifs à un ensemble d'actifs est celui qui demande la plus grande part de jugement.

Les méthodes que la banque emploie pour calculer les comptes de correction de valeur relatifs à des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme importants sur une base individuelle sont décrites à la note 2 f). Ces comptes sont assujettis à l'incertitude relative aux estimations en partie parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes sur une base individuelle pour chaque prêt, puisque le portefeuille comporte un grand nombre de prêts dont le montant n'est pas important lorsqu'ils sont pris individuellement.

Les méthodes comportent l'utilisation de données historiques évaluées au moyen de statistiques ainsi qu'un recours important au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes inhérentes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le laissent penser les tendances historiques. Dans des circonstances habituelles, les tendances historiques fournissent les données les plus objectives et pertinentes à partir desquelles il est possible d'évaluer la perte inhérente à chaque portefeuille. Dans certains cas, les pertes historiques constituent des données moins pertinentes sur la perte inhérente à un portefeuille donné, à la date de l'état de la situation financière, notamment lorsqu'il y a eu des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental qui font que les plus récentes tendances relatives aux facteurs de risque du portefeuille ne sont plus entièrement reflétées dans les modèles statistiques. Dans ces cas, de tels facteurs de risque sont pris en compte lors du calcul du montant approprié à verser au compte de correction de valeur en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés entièrement de la perte historique.

Les facteurs de risque comprennent la croissance du portefeuille de prêts, la combinaison des produits, les taux de chômage, les tendances au chapitre des faillites, les concentrations géographiques, les caractéristiques des produits de crédit, la situation économique, incluant les tendances nationales et locales des marchés de l'habitation, les taux d'intérêt, l'ancienneté des portefeuilles, les politiques et pratiques de gestion des comptes, les modifications apportées aux lois et à la réglementation et les autres facteurs qui peuvent avoir des répercussions sur les habitudes de paiement des clients. La méthodologie et les hypothèses employées pour calculer les pertes de valeur sont passées en revue sur une base régulière, à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Par exemple, les taux de roulement, les taux de perte et le moment prévu des recouvrements futurs sont comparés régulièrement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent appropriés.

Le calcul du compte de correction de valeur relatif à un ensemble d'actifs et visant à couvrir les pertes subies, mais non encore signifiées, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle met en jeu des mesures de crédit sous-jacentes, notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, de chaque client, mesures qui sont obtenues au moyen des systèmes de notation interne de la banque et qui servent à établir les montants à verser au compte de correction de valeur relatif à un ensemble d'actifs. La direction modifie, dans le cas de certains ou de

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

la totalité des emprunteurs, les mesures ainsi obtenues si elle juge qu'elles ne reflètent pas entièrement les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Le niveau du compte de correction de valeur relatif à un ensemble d'actifs est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans les volumes, les concentrations et les risques des portefeuilles, d'une analyse des tendances émergentes en matière de probabilité et d'importance des pertes ainsi que des facteurs liés à l'exposition en cas de défaut et de l'évaluation que fait la direction des indicateurs ayant pu avoir une incidence sur l'état du portefeuille. Le solde du compte de correction de valeur relatif à un ensemble d'actifs est également analysé par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques et aux données du secteur applicables.

Nombre des facteurs ont une forte interdépendance, ce qui fait que les comptes de correction de valeur des prêts de la banque ne sont pas sensibles à un seul facteur. Les résultats de l'exercice suivant pourraient différer des hypothèses établies en fonction des modèles et ainsi donner lieu à d'importants ajustements de la valeur comptable des prêts et des avances.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour évaluer ses instruments financiers est décrite à la note 2 d) afférente aux états financiers. L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, il faut appliquer une technique d'évaluation. La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données de marché observables et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes non observables. Les techniques d'évaluation qui reposent sur une plus grande part de données non observables requièrent un plus grand jugement de la direction pour calculer la juste valeur que celles qui reposent entièrement sur des données observables.

Les principales hypothèses et estimations que la direction considère lorsqu'elle applique un modèle ayant recours à des techniques d'évaluation sont :

- la probabilité que des flux de trésorerie futurs proviennent de l'instrument et le moment prévu de ceux-ci. Les flux de trésorerie sont habituellement fonction des modalités de l'instrument, bien que le jugement de la direction puisse être nécessaire lorsque la capacité de la contrepartie à verser les intérêts requis sur l'instrument aux termes du contrat est remise en question. Les flux de trésorerie futurs peuvent être affectés par les variations des taux de marché; le choix d'un taux d'actualisation approprié à l'instrument. La direction détermine ce taux d'après ce que, selon elle, un intervenant du marché jugerait être un écart de taux approprié pour l'instrument par rapport au taux sans risque adéquat;
- le jugement exercé lors du choix du modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans les secteurs où la sélection d'un modèle d'évaluation est particulièrement subjective, comme dans le cas, par exemple, de l'évaluation de produits dérivés complexes.

Lors de l'application d'un modèle comprenant des données non observables, des estimations sont faites pour tenir compte des incertitudes relatives aux justes valeurs qui découlent du manque de données du marché attribuable, par exemple, à l'illiquidité du marché. Pour ces instruments, l'évaluation de la juste valeur est moins fiable. Les chiffres utilisés dans les évaluations basées sur des données non observables sont, par définition, incertains, puisqu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une opération pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence, dans des conditions commerciales normales. Toutefois, dans la plupart des cas, certaines données de marché sur lesquelles il est possible de se fonder pour déterminer la juste valeur sont disponibles, comme les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers seront calculées en fonction de certaines données observables du marché, même si les données non observables sont importantes.

Étant donné l'incertitude et la subjectivité associées à l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, les résultats de l'exercice pourraient différer des hypothèses utilisées et ainsi donner lieu à d'importants ajustements de la valeur comptable des instruments financiers mesurés à la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

4 Prêts et avances à des clients

	Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2010		Au 21 décembre 2010		Au 1 ^{er} janvier 2010	
	Prêts et avances à des clients en millions de dollars	Prêts en pourcentage du total des prêts et avances bruts à des clients En pourcentage	Prêts et avances à des clients en millions de dollars	Prêts en pourcentage du total des prêts et avances bruts à des clients En pourcentage	Prêts et avances à des clients en millions de dollars	Prêts en pourcentage du total des prêts et avances bruts à des clients En pourcentage	Prêts et avances à des clients en millions de dollars	Prêts en pourcentage du total des prêts et avances bruts à des clients En pourcentage
Prêts personnels								
Prêts hypothécaires résidentiels	18 705	40,2 %	19 486	38,9 %	18 923	41,3 %	19 575	40,1 %
Autres prêts personnels.....	5 872	12,6 %	5 930	11,8 %	5 905	12,9 %	5 742	11,8 %
	24 577	52,8 %	25 416	50,7 %	24 828	54,2 %	25 317	51,9 %
Prêts à la consommation	2 498	5,4 %	2 971	5,9 %	2 615	5,7 %	2 825	5,8 %
Prêts à des sociétés et prêts commerciaux	15 114	32,5 %	16 853	33,6 %	14 989	32,7 %	16 560	33,90 %
Prêts du secteur financier								
Prêts à des institutions financières non bancaires [†]	4 384	9,3 %	4 913	9,8 %	3 413	7,4 %	4 094	8,4 %
Total des prêts et avances bruts à des clients.....	46 573	100,0 %	50 153	100,0 %	45 845	100,0 %	48 796	100,0 %
Moins : la perte de valeur	(614)		(627)		(627)		(632)	
Total des prêts et des avances accordés à des clients	45 959		49 526		45 218		48 164	

[†] Les prêts à des institutions financières non bancaires comprennent des contrats de revente de 3 428 millions de dollars (3 864 millions de dollars au 31 mars 2010, 2 512 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 2 991 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Évolution des comptes de correction de valeur

	Clients		Total en millions de dollars
	Évalués individuellement en millions de dollars	Évalués collectivement en millions de dollars	
Au 1 ^{er} janvier 2011.....	227	400	627
Montants sortis du bilan.....	(17)	(42)	(59)
Recouvrements de prêts et d'avances sortis du bilan au cours de périodes antérieures.....	-	2	2
Montants passés en charges.....	21	28	49
Autres variations.....	(4)	(1)	(5)
Au 31 mars 2011	227	387	614
Au 1 ^{er} janvier 2010.....	186	446	632
Montants sortis du bilan.....	(10)	(59)	(69)
Recouvrements de prêts et d'avances sortis du bilan au cours de périodes antérieures.....	1	1	2
Montants passés en charges.....	32	37	69
Autres variations.....	(8)	1	(7)
Au 31 mars 2010.....	201	426	627
Au 1 ^{er} octobre 2010.....	222	401	623
Montants sortis du bilan.....	(31)	(43)	(74)
Recouvrements de prêts et d'avances sortis du bilan au cours de périodes antérieures.....	(2)	4	2
Montants passés en charges.....	77	38	115
Autres variations.....	(39)	-	(39)
Au 31 décembre 2010.....	227	400	627

5 Rémunération et avantages du personnel

La rémunération et les avantages du personnel incluent les composantes du coût net des prestations d'une période relatif aux régimes de retraite et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme suit :

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars
Régimes de retraite à prestations définies.....	3	3	3
Régimes de retraite à cotisations définies.....	12	5	6
Régimes de soins de santé et régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi....	3	2	2
	18	10	11

Les évaluations actuarielles relatives aux régimes de retraite et aux ententes d'avantages complémentaires de retraite de la banque sont effectuées annuellement. La dernière évaluation des régimes de retraite à prestations définies a été menée le 31 décembre 2010.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Le tableau suivant donne des renseignements sur les régimes à prestations définies de la banque.

	Prestations de retraite Au 31 décembre 2010 en millions de dollars	Avantages complémentaires de retraite Au 31 décembre 2010 en millions de dollars	Total Au 31 décembre 2010 en millions de dollars
Obligations au titre des prestations constituées			
Solde au début de l'exercice	408	110	518
Coût des services rendus au cours de l'exercice	13	4	17
Coût financier	25	7	32
Prestations versées	(23)	(3)	(26)
Perte actuarielle	57	17	74
Solde à la fin de l'exercice	<u>480</u>	<u>135</u>	<u>615</u>
Actifs des régimes			
Juste valeur au début de l'exercice	343	-	343
Rendement attendu des actifs des régimes	23	-	23
Cotisations de la banque	25	3	28
Cotisations des salaires	1	-	1
Gain actuariel	17	-	17
Prestations versées	(23)	(3)	(26)
Prestations spéciales de cessation d'emploi versées	(1)	-	(1)
Juste valeur à la fin de l'exercice	<u>385</u>	<u>-</u>	<u>385</u>
Situation de capitalisation			
Situation de capitalisation – déficit	(95)	(135)	(230)
Coûts des services passés non amortis	-	(23)	(23)
Passif au titre des prestations constituées	<u>(95)</u>	<u>(158)</u>	<u>(253)</u>
Provision pour moins-value	(14)	-	(14)
Passif au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value	<u>(109)</u>	<u>(158)</u>	<u>(267)</u>

Ce qui suit indique les principales hypothèses actuarielles posées aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées.

	Prestations de retraite	Avantages complémentaires de retraite
Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre 2010		
Taux d'actualisation (%)	5,25 - 5,50	5,25 - 5,50
Taux de croissance de la rémunération (%)	3,50 - 3,80	s.o.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

6 Actifs détenus à des fins de transaction

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars	Au 1 ^{er} janvier 2010 en millions de dollars
Actifs détenus à des fins de transaction				
- qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	900	94	532	148
- qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	<u>3 587</u>	<u>4 252</u>	<u>3 415</u>	<u>3 894</u>
	<u>4 487</u>	<u>4 346</u>	<u>3 947</u>	<u>4 042</u>
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	982	372	557	333
Titres de créance	1 795	1 998	1 712	1 935
Titres de capitaux propres.....	29	34	26	28
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	798	825	553	871
Acceptations bancaires	<u>883</u>	<u>1 117</u>	<u>1 099</u>	<u>875</u>
	<u>4 487</u>	<u>4 346</u>	<u>3 947</u>	<u>4 042</u>

Les montants de la banque présentés dans le tableau ci-dessus comprennent les titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières de 59 millions de dollars (175 millions de dollars au 31 mars 2010, 35 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 165 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010), dont une tranche de néant (107 millions de dollars au 31 mars 2010, néant au 31 décembre 2010 et 111 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010) est garantie par diverses administrations publiques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

7 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	Au 31 mars 2011					
	Actifs			Passifs		
	Actifs détenus à des fins de transaction en millions de dollars	Actifs utilisés à des fins de couverture en millions de dollars	Total en millions de dollars	Passifs détenus à des fins de transaction en millions de dollars	Passifs utilisés à des fins de couverture en millions de dollars	Total en millions de dollars
Dérivés de change.....	1 067	-	1 067	1 067	-	1 067
Dérivés de taux d'intérêt.....	137	218	355	98	79	177
Total brut des justes valeurs	1 204	218	1 422	1 165	79	1 244
Total			1 422			1 244

	Au 31 mars 2010					
	Actifs			Passifs		
	Actifs détenus à des fins de transaction en millions de dollars	Actifs utilisés à des fins de couverture en millions de dollars	Total en millions de dollars	Passifs détenus à des fins de transaction en millions de dollars	Passifs utilisés à des fins de couverture en millions de dollars	Total en millions de dollars
Dérivés de change.....	672	-	672	812	-	812
Dérivés de taux d'intérêt.....	149	234	383	122	26	148
Total brut des justes valeurs	821	234	1 055	934	26	960
Total			1 055			960

	Au 31 décembre 2010					
	Actifs			Passifs		
	Actifs détenus à des fins de transaction en millions de dollars	Actifs utilisés à des fins de couverture en millions de dollars	Total en millions de dollars	Passifs détenus à des fins de transaction en millions de dollars	Passifs utilisés à des fins de couverture en millions de dollars	Total en millions de dollars
Dérivés de change.....	935	-	935	986	-	986
Dérivés de taux d'intérêt.....	156	272	428	114	61	175
Total brut des justes valeurs	1 091	272	1 363	1 100	61	1 161
Total			1 363			1 161

	Au 1 ^{er} janvier 2010					
	Actifs			Passifs		
	Actifs détenus à des fins de transaction en millions de dollars	Actifs utilisés à des fins de couverture en millions de dollars	Total en millions de dollars	Passifs détenus à des fins de transaction en millions de dollars	Passifs utilisés à des fins de couverture en millions de dollars	Total en millions de dollars
Dérivés de change.....	629	-	629	691	-	691
Dérivés de taux d'intérêt.....	143	283	426	113	19	132
Total brut des justes valeurs	772	283	1 055	804	19	823
Total			1 055			823

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Utilisation de dérivés

La banque utilise des dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour répondre à ses propres besoins de transactions et pour gérer et couvrir les risques de la banque. Les dérivés (à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture efficace, tel que le terme est défini dans l'IAS 39) sont détenus à des fins de transaction. Deux types de dérivés peuvent être classés comme étant détenus à des fins de transaction : ceux qui sont utilisés pour les activités de ventes et de négociation et ceux utilisés à des fins de gestion des risques, mais qui, pour diverses raisons, ne respectent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. La seconde catégorie comprend les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les activités liées aux dérivés sont décrites plus en détail ci-dessous.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à d'importantes positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable. Pour ce faire, la banque conclut les transactions adéquates lorsque requis. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles de swaps et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles de swaps suppose la gestion des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Les dérivés de couverture qui ne se qualifient pas comme couvertures sont conclus à des fins de gestion des risques, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture. Ils incluent les dérivés gérés conjointement aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste Produits de négociation nets, sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, dont les profits et les pertes sont présentés dans les produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel est présenté dans les charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

Montants contractuels notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction par type de produit

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars	Au 1 ^{er} janvier 2010 en millions de dollars
Dérivés de change	54 873	38 925	43 704	35 415
Dérivés de taux d'intérêt	75 874	17 112	42 543	9 552
Total des dérivés.....	130 747	56 037	86 247	44 967

Les montants notionnels ou contractuels des instruments indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas de montants à risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Instruments de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Montants contractuels notionnels des dérivés détenus à des fins de couverture par type de produit

Les montants contractuels notionnels des instruments indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas de montants à risque.

	Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2010		Au 31 décembre 2010		Au 1 ^{er} janvier 2010	
	Couverture de flux de trésorerie en millions de dollars	Couverture de la juste valeur en millions de dollars	Couverture de flux de trésorerie en millions de dollars	Couverture de la juste valeur en millions de dollars	Couverture de flux de trésorerie en millions de dollars	Couverture de la juste valeur en millions de dollars	Couverture de flux de trésorerie en millions de dollars	Couverture de la juste valeur en millions de dollars
Dérivés de taux d'intérêt....	15 576	2 686	13 940	280	13 485	1 465	11 178	165

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur qualifiées, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées au compte de résultat. Si un terme est mis à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti au compte de résultat comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur

	Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2010		Au 31 décembre 2010		Au 1 ^{er} janvier 2010	
	Actifs en millions de dollars	Passifs en millions de dollars	Actifs en millions de dollars	Passifs en millions de dollars	Actifs en millions de dollars	Passifs en millions de dollars	Actifs en millions de dollars	Passifs en millions de dollars
Dérivés de taux d'intérêt....	30	4	4	2	14	8	4	3

Profits ou pertes attribuables à la variation de la juste valeur des couvertures de la juste valeur

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars	Au 1 ^{er} janvier 2010 en millions de dollars
Profits/(pertes)				
– sur les instruments de couverture	19	(2)	9	(5)
– sur les éléments couverts attribuables au risque couvert ..	(18)	3	(10)	5

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces des couvertures de la juste valeur sont comptabilisés immédiatement dans les produits de négociation nets.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour se protéger contre les expositions à la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui devraient être remboursés ou réinvestis dans le futur. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. Le total des flux de trésorerie liés aux montants de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles au fil du temps forme la base pour déterminer les profits et les pertes sur les parties efficaces des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues. Les profits et les pertes sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, et sont transférés au compte de résultat lorsque les flux de trésorerie prévus ont une incidence sur celui-ci.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie

	Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2010		Au 31 décembre 2010		Au 1 ^{er} janvier 2010	
	Actifs en millions de dollars	Passifs en millions de dollars	Actifs en millions de dollars	Passifs en millions de dollars	Actifs en millions de dollars	Passifs en millions de dollars	Actifs en millions de dollars	Passifs en millions de dollars
Dérivés de taux d'intérêt.....	188	75	230	24	258	53	279	16

8 Placements financiers

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars	Au 1 ^{er} janvier 2010 en millions de dollars
Placements financiers				
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus	15 693	14 381	16 149	13 033
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles				
– disponibles à la vente.....	2 009	3 546	2 898	2 655
Titres de créance				
– disponibles à la vente.....	13 639	10 818	13 234	10 359
Titres de capitaux propres				
– disponibles à la vente.....	45	17	17	19
Total des placements financiers	15 693	14 381	16 149	13 033

Les chiffres de la banque présentés dans le tableau ci-dessus comprennent les titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières de 927 millions de dollars (1 301 millions de dollars au 31 mars 2010, 1 265 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 917 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010), dont une tranche de 421 millions de dollars (870 millions de dollars au 31 mars 2010, 852 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 917 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010) est garantie par diverses administrations publiques.

Les titres de créance disponibles à la vente comprennent les titres de créance émis par des administrations publiques de 12 659 millions de dollars (9 388 millions de dollars au 31 mars 2010, 11 863 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 8 941 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)**9 Passifs détenus à des fins de transaction**

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars	Au 1 ^{er} janvier 2010 en millions de dollars
Autres titres de créance émis.....	123	219	98	56
Passifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients.....	1 617	1 942	1 402	1 606
Autres passifs – positions vendeur nettes.....	1 679	1 075	1 264	1 150
	3 419	3 236	2 764	2 812

10 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars	Au 1 ^{er} janvier 2010 en millions de dollars
Titres de créance émis.....	563	727	568	736
Créances subordonnées.....	413	406	415	402
	976	1 133	983	1 138

Au 31 mars 2011, la valeur comptable des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur avait augmenté de 25 millions de dollars (augmentation de 22 millions de dollars au 31 mars 2010, de 25 millions de dollars au 31 décembre 2010 et de 19 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010) par rapport au montant contractuel à l'échéance. Au 31 mars 2011, le cumul des variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit a occasionné une perte de 8 millions de dollars (perte de 14 millions de dollars au 31 mars 2010, de 12 millions de dollars au 31 décembre 2010 et de 19 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).

11 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

Dans le cadre normal des activités, la banque conclut des transactions aux termes desquelles elle transfère directement à des tiers ou à des entités ad hoc des actifs financiers qu'elle a comptabilisés. La banque titre des titres adossés à des créances hypothécaires par l'entremise de programmes parrainés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») et d'autres programmes de tiers.

Les actifs financiers sont entièrement décomptabilisés lorsque la banque transfère son droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie qui y sont associés ou qu'elle conserve ce droit mais qu'elle assume l'obligation de remettre ces flux de trésorerie et transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Ces risques incluent ceux de crédit, de taux d'intérêt, de change et de paiement anticipé ainsi que d'autres risques liés aux prix.

La majeure partie des actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation sont : i) les prêts hypothécaires qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires et qui sont vendus par la suite; ii) les titres de créance détenus par des contreparties en guise de garantie aux termes de contrats de rachat; et iii) les titres de capitaux propres prêtés en vertu de conventions de prêt de titres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

12 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars
Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14	13	16
Charges au titre des paiements fondés sur des actions.....	5	6	4
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	49	63	133
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	3	3	3
	71	85	156
Variation des actifs opérationnels			
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir.....	(37)	(24)	41
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés	156	485	1 061
Variation des prêts et avances à des clients.....	(790)	(1 425)	2 510
Variation des autres actifs.....	(339)	891	273
	(1 010)	(73)	3 885
Variation des passifs opérationnels			
Variation des charges à payer et des produits différés.....	(30)	(12)	(15)
Variation des dépôts effectués par des banques.....	621	473	165
Variation des comptes des clients.....	(1 208)	(820)	18
Variation des titres de créance émis.....	413	258	(1 001)
Variation des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(7)	(5)	(266)
Variation des autres passives.....	467	(172)	(288)
	256	(278)	(1 387)
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	63	95	79
Effets en cours de compensation auprès (provenant) d'autres banques, montant net.....	(75)	10	(17)
Prêts et avances à des banques - un mois ou moins	5 590	3 847	5 792
Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins	899	377	826
	6 477	4 329	6 680

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

13 Engagements contractuels, garanties et passifs éventuels

	Au 31 mars 2011 en millions de dollars	Au 31 mars 2010 en millions de dollars	Au 31 décembre 2010 en millions de dollars
Garanties et autres passifs éventuels			
Garanties et lettres de crédit irrévocables données comme garantie additionnelle.....	2 281	2 198	2 337
Engagements			
Lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme	353	244	352
Marges de crédit et autres engagements de prêts formels inutilisés.....	34 478	35 458	34 298
	34 831	35 702	34 650
Rehaussements de crédit et de rendement			
Rehaussements de crédit et de rendement	-	14	15

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux du principal des engagements, des garanties et des autres passifs éventuels. Ils se rapportent principalement à des instruments de crédit qui incluent à la fois des garanties et des engagements financiers et non financiers d'accorder du crédit. Les montants contractuels représentent les montants à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et en cas de défaut de paiement de la part des clients. Une importante partie des garanties et des engagements devrait arriver à échéance dans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total de ces montants nominaux en principal n'est pas représentatif des dispositions futures relatives à la liquidité.

Passifs éventuels

Dans le cadre normal des activités, il est possible que la banque ait à faire face à un certain nombre de poursuites. De l'avis de la direction, les conséquences de telles poursuites, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'influence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur les résultats de ses activités consolidées.

14 Analyse sectorielle

La banque gère ses activités et en déclare les résultats selon ses principaux groupes de clients. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des groupes de clients. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux groupes qui réalisent ces produits. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées aux groupes de clients au moyen de formules d'attribution appropriées. Les produits d'intérêts nets des groupes de clients reflètent les charges internes de financement et les crédits relatifs aux actifs et aux passifs et au capital de ces groupes, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes et des monnaies concernées. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les chiffres des services bancaires internationaux et marchés.

Les divers groupes de clients se définissent comme suit :

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine : Ces services sont offerts aux particuliers et comportent une vaste gamme de produits et de services tels des services bancaires personnels, des services de gestion d'actifs, des services de courtage de plein exercice et de courtage à escompte et des services de conseil et de fiducie.

En novembre 2010, notre société mère avait annoncé que, avec prise d'effet en mars 2011, les services bancaires de détail et les services de gestion de patrimoine seraient gérés dans le cadre d'un secteur d'activité unique aux fins d'évaluation du rendement du Groupe HSBC par groupe de clients ou secteur d'activité. C'est ainsi que ce nouveau secteur d'activité intégrera les services financiers aux particuliers et les services de gestion globale d'actifs qui, auparavant, faisaient partie des services bancaires internationaux et marchés. Toutefois, les commentaires relatifs aux services bancaires de détail et gestion de patrimoine dans ce document ne reflètent que les résultats des services financiers aux particuliers. Les changements apportés à la structure seront pris en compte dans les résultats du deuxième trimestre de 2011.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Services aux entreprises

Services aux entreprises : Ces services s'adressent aux entreprises et aux sociétés canadiennes et comportent des produits et des services tels des services bancaires aux entreprises et aux sociétés, des services de banque d'affaires, de trésorerie et de commerce international.

Services bancaires internationaux et marchés

Services bancaires internationaux et marchés : Ces services comportent une gamme complète de services financiers destinés aux plus grandes multinationales faisant affaire avec la HSBC et englobent le service, la distribution et la vente aux clients, la gestion de l'actif et du passif et la négociation pour le compte de la HSBC. Ils visent les entités qui ont des besoins particuliers en matière de produits à valeur ajoutée de portée internationale et offrent des services internationaux aux sociétés, des services de gestion d'actifs, des services de conseil en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que des services de trésorerie et de commerce international.

Crédit à la consommation

Crédit à la consommation : Le crédit à la consommation offre des produits financiers aux consommateurs, notamment des prêts sur biens immobiliers garantis, des prêts personnels non garantis, des produits d'assurance spécialisée et des cartes de crédit sous marque du commerçant.

Autres

Les activités ou les transactions qui ne se rapportent pas directement aux secteurs d'activité sont présentés dans « Autres ». Les principaux éléments inclus dans le secteur « Autres » comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur ainsi que les produits et les recouvrements de charges liés aux activités de technologies de l'information exercées au nom des autres sociétés du Groupe HSBC.

Les méthodes comptables utilisées pour ces différents segments de marché sont conformes à celles utilisées pour préparer les états financiers consolidés, tel qu'elles sont décrites à la note 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Trimestre clos le 31 mars 2011						
	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine en millions de dollars	Services aux entreprises en millions de dollars	Services bancaires internationaux et marchés en millions de dollars	Crédit à la consommation en millions de dollars	Autres en millions de dollars	Total en millions de dollars
Produits (charges) d'intérêts nets.....	94	173	49	70	(4)	382
Produits de commissions nets	56	69	28	10	-	163
Produits de négociation nets	6	6	21	-	4	37
Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	-	-	-	-	(8)	(8)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	-	-	16	-	-	16
Autres produits opérationnels	2	1	1	1	35	40
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	158	249	115	81	27	630
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	2	17	-	30	-	49
Résultat opérationnel net.....	156	232	115	51	27	581
Total des charges opérationnelles	149	96	36	43	35	359
Bénéfice (perte) opérationnel(le)	7	136	79	8	(8)	222
Quote-part du bénéfice des entreprises associées	-	1	-	-	-	1
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat.....	7	137	79	8	(8)	223

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

	Trimestre clos le 31 mars 2010					
	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine en millions de dollars	Services aux entreprises en millions de dollars	Services bancaires internationaux et marchés en millions de dollars	Crédit à la consommation en millions de dollars	Autres en millions de dollars	Total en millions de dollars
Produits (charges) d'intérêts nets	96	194	22	83	(1)	394
Produits de commissions nets.....	48	57	33	8	-	146
Produits de négociation nets.....	6	7	22	-	1	36
Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	-	-	-	(1)	(7)	(8)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	-	-	3	-	-	3
Autres produits opérationnels.....	2	4	1	1	34	42
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	152	262	81	91	27	613
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	9	30	(2)	32	-	69
Résultat opérationnel net	143	232	83	59	27	544
Total des charges opérationnelles.....	137	79	29	41	34	320
Bénéfice (perte) opérationnel(le).....	6	153	54	18	(7)	224
Quote-part du bénéfice des entreprises associées.....	-	-	-	-	-	-
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	6	153	54	18	(7)	224

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

	Trimestre clos le 31 décembre 2010					
	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine en millions de dollars	Services aux entreprises en millions de dollars	Services bancaires internationaux et marchés en millions de dollars	Crédit à la consommation en millions de dollars	Autres en millions de dollars	Total en millions de dollars
Produits (charges) d'intérêts nets.....	97	192	45	72	(4)	402
Produits de commissions nets	53	65	39	22	(3)	176
Produits de négociation nets	5	7	11	-	4	27
Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	-	-	-	-	(4)	(4)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	-	-	-	-	-	-
Autres produits opérationnels	3	2	1	1	45	52
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	158	266	96	95	38	653
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	6	76	(3)	36	-	115
Résultat opérationnel net.....	152	190	99	59	38	538
Total des charges opérationnelles	147	95	34	49	45	370
Bénéfice (perte) opérationnel(le)	5	95	65	10	(7)	168
Quote-part du bénéfice des entreprises associées	-	1	-	-	-	1
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat.....	5	96	65	10	(7)	169

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Autres renseignements au sujet du bénéfice (de la perte) dans l'exercice

	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine en millions de dollars	Services aux entreprises en millions de dollars	Services bancaires internationaux et marchés en millions de dollars	Crédit à la consommation en millions de dollars	Autres en millions de dollars	Total en millions de dollars
Trimestre clos le 31 mars 2011						
Résultat opérationnel net	156	232	115	51	27	581
Externe.....	178	225	100	51	27	581
Intersectoriel.....	(22)	7	15	-	-	-
Trimestre clos le 31 mars 2010						
Résultat opérationnel net	143	232	83	59	27	544
Externe.....	145	223	90	59	27	544
Intersectoriel.....	(2)	9	(7)	-	-	-
Trimestre clos le 31 décembre 2010						
Résultat opérationnel net	152	190	99	59	38	538
Externe.....	176	171	94	59	38	538
Intersectoriel.....	(24)	19	5	-	-	-

Données tirées de l'état de la situation financière

	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine en millions de dollars	Services aux entreprises en millions de dollars	Services bancaires internationaux et marchés en millions de dollars	Crédit à la consommation en millions de dollars	Autres en millions de dollars	Total en millions de dollars
Au 31 mars 2011						
Prêts et avances à des clients (montant net)	24 570	14 780	4 838	2 358	(587)	45 959
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	3 935	744	-	-	4 679
Total des actifs	25 547	19 506	32 190	2 574	(743)	79 074
Comptes des clients.....	25 676	16 827	1 828	589	(668)	44 252
Acceptations.....	-	3 935	744	-	-	4 679
Total des passifs.....	35 997	21 474	15 020	2 207	(268)	74 430
Au 31 mars 2010						
Prêts et avances à des clients (montant net)	25 412	16 706	4 811	2 798	(201)	49 526
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	3 680	900	-	-	4 580
Total des actifs	26 847	20 968	28 132	3 133	(247)	78 833
Comptes des clients.....	25 127	15 670	1 508	201	(212)	42 294
Acceptations.....	-	3 680	900	-	-	4 580
Total des passifs.....	37 083	20 138	13 983	2 798	185	74 187
Au 31 décembre 2010						
Prêts et avances à des clients (montant net)	24 839	14 741	3 790	2 468	(620)	45 218
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	3 468	904	-	-	4 372
Total des actifs	25 768	18 908	31 417	2 618	(694)	78 017
Comptes des clients.....	26 259	17 503	1 709	622	(633)	45 460
Acceptations.....	-	3 468	904	-	-	4 372
Total des passifs.....	37 159	21 681	12 483	2 257	(219)	73 361

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

15 Transactions avec des parties liées

La société mère de la banque est HSBC Holdings plc, qui a été constituée en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère, les autres filiales de celle-ci ainsi que le personnel de gestion clé.

Transactions entre la Banque HSBC Canada et d'autres filiales de HSBC Holdings plc

	Trimestre clos le 31 mars 2011	Trimestre clos le 31 mars 2010	Trimestre clos le 31 décembre 2010
	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars
Compte de résultat			
Total des produits.....	42	44	56
Total des charges.....	41	36	40

Les montants en cours indiqués ci-dessus découlent de transactions conclues dans le cadre normal des activités et assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont de tierces parties.

Au cours du trimestre, la banque a capitalisé des charges intersociétés de 3 millions de dollars relatives à des logiciels (un montant nul au 31 mars 2010 et 10 millions de dollars au 31 décembre 2010).

16 Événements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a eu aucun événement important après la date de clôture de la période qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers du 31 mars 2011.

17 Transition aux IFRS

Comme l'indique la note 1 a), voici les premiers états financiers consolidés intermédiaires de la banque établis conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables énoncées à la note 2 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers intermédiaires du trimestre clos le 31 mars 2011, des informations comparatives figurant aux présents états financiers des trimestres clos le 31 mars 2010 et le 31 décembre 2010 et d'un état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 (soit la date de transition de la banque).

Aux fins de l'établissement de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS, la banque a ajusté certains montants et reclassé certains éléments présentés antérieurement dans ses états financiers établis conformément aux PCGR canadiens. La transition n'a pas eu de répercussion sur les flux de trésorerie nets de la banque ni sur l'aspect économique de ses activités, bien que la constatation et le classement de certains éléments de l'état de la situation financière et du compte de résultat aient changés. Ce qui suit explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la banque.

La banque a changé son mode de présentation afin de le rendre conforme à celui des autres entités du Groupe HSBC qui publient leurs informations selon les IFRS. Ces modifications sont appelées « reclassements liés à la présentation » en c) et en d) ci-après.

a) Exemptions transitoires

Pour établir ces états financiers consolidés, la banque a choisi de se prévaloir de certaines dispositions transitoires de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

La société mère de la banque, HSBC Holdings plc, a adopté les IFRS en 2005. C'est pourquoi depuis plusieurs années déjà, la banque établit ses résultats conformément aux IFRS en vue de leur inclusion dans les états financiers consolidés du Groupe HSBC.

Comme elle a adopté ces normes plus tard que l'a fait sa société mère, elle a choisi d'évaluer ses actifs et ses passifs à la valeur comptable qui figurait dans les états financiers consolidés de celle-ci, d'après la date de transition aux IFRS de cette dernière. Elle a cependant ignoré les ajustements effectués par sa société mère en lien avec ses procédures de consolidation et l'incidence du regroupement d'entreprises au cours duquel elle a acquis la banque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Cette exemption facultative ayant été choisie, les exemptions suivantes, aux termes de l'IFRS 1, ont été appliquées à la date de transition aux IFRS de sa société mère, soit le 1^{er} janvier 2004.

i) Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2004, date de transition de sa société mère.

Le 30 novembre 2008, la banque a acquis Société financière HSBC Limitée auprès d'une entité sous contrôle commun. Aux termes des PCGR canadiens, cette acquisition a constitué un transfert de titres de capitaux propres entre des entités sous contrôle commun et l'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de la continuité des intérêts communs. Les acquisitions réalisées auprès d'entités sous contrôle commun sont hors du champ d'application de l'IFRS 3. Par conséquent, la banque a comptabilisé cette acquisition à la valeur comptable (sur la base du report) aux termes des IFRS. Ainsi, cette acquisition a été constatée de la même manière en vertu de ces normes et des PCGR canadiens.

ii) Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation en tant que coût présumé

Le Groupe a choisi d'évaluer chacune de ses immobilisations corporelles à la juste valeur à la date de transition aux IFRS et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé à cette date. La banque a inclus dans ses états financiers cette juste valeur au 1^{er} janvier 2004, date de transition de sa société mère. Ce choix s'est traduit par une hausse, au 1^{er} janvier 2010, des immobilisations corporelles de 2 millions de dollars et par une augmentation correspondante des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

iii) Avantages du personnel

Le Groupe a choisi de se prévaloir de l'exemption concernant les avantages du personnel et a, par conséquent, constaté dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 tous les gains et pertes actuariels cumulés de ses régimes de retraite (note 5).

b) Rapprochements du bénéfice net, du résultat global total et du total des capitaux propres selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

La banque prépare auparavant ses états financiers de base conformément aux PCGR canadiens, lesquels diffèrent, sous certains aspects importants, des IFRS.

Rapprochement du bénéfice net présenté antérieurement selon les PCGR canadiens et du bénéfice de la période selon les IFRS

Renvoi	Trimestre clos le		Exercice clos le
	31 mars 2010 en millions de dollars	31 décembre 2010 en millions de dollars	31 décembre 2010 en millions de dollars
Bénéfice net selon les PCGR canadiens	99	119	490
Ajustements du bénéfice net :			
Décomptabilisation des actifs financiers titrisés.....	i 81	(21)	160
Régimes à prestations définies du personnel.....	ii 2	4	9
Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente.....	iii (20)	(10)	(12)
Comptabilité de couverture.....	v 14	23	1
Impôt.....	vi (27)	2	(49)
Autres.....	vii (1)	(6)	(7)
Participations ne donnant pas le contrôle ¹⁾	6	7	26
Total des ajustements du bénéfice net.....	55	(1)	128
Bénéfice selon les IFRS	154	118	618

¹⁾ Aux termes des PCGR canadiens, les distributions en lien avec les participations ne donnant pas le contrôle sont passées en charges au compte consolidé de résultat alors que selon les IFRS, de telles participations constituent une composante des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Rapprochement du total du résultat étendu présenté antérieurement selon les PCGR canadiens et du résultat global total de la période selon les IFRS

	Renvoi	Trimestre clos le		Exercice clos le
		31 mars 2010 en millions de dollars	31 décembre 2010 en millions de dollars	31 décembre 2010 en millions de dollars
Total du résultat étendu selon les PCGR canadiens		48	(16)	479
Écart au titre du bénéfice net		55	(1)	128
Ajustements des autres éléments du résultat étendu				
Décomptabilisation des actifs financiers titrisés.....	i	(1)	2	(1)
Régimes à prestations définies du personnel.....	ii	(20)	8	(58)
Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente.....	iii	20	10	12
Désignation des titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières.....	iv	(3)	(6)	(7)
Comptabilité de couverture.....	v	(14)	(23)	(1)
Impôt.....	vi	3	7	16
Autres.....	vii	1	(1)	(1)
Total des ajustements des autres éléments du résultat ...		<u>(14)</u>	<u>(3)</u>	<u>(40)</u>
Résultat global total selon les IFRS		<u>89</u>	<u>(20)</u>	<u>567</u>

Rapprochement du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires présenté antérieurement selon les PCGR canadiens et du total des capitaux propres selon les IFRS

	Renvoi	Au 31 mars	Au 31 décembre	Au 1 ^{er} janvier
		2010 en millions de dollars	2010 en millions de dollars	2010 en millions de dollars
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires selon les PCGR canadiens		4 324	4 507	4 364
Ajustements des capitaux propres attribuables aux actionnaires				
Décomptabilisation des actifs financiers titrisés.....	i	(25)	53	(106)
Régimes à prestations définies du personnel.....	ii	(200)	(231)	(183)
Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente ¹⁾	iii	–	–	–
Désignation des titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières.....	iv	10	6	13
Comptabilité de couverture.....	v	–	–	–
Impôt.....	vi	68	60	92
Autres.....	vii	39	31	38
Total des ajustements des capitaux propres attribuables aux actionnaires		<u>(108)</u>	<u>(81)</u>	<u>(146)</u>
Participations ne donnant pas le contrôle ²⁾		<u>430</u>	<u>230</u>	<u>430</u>
Total des capitaux propres selon les IFRS		<u>4 646</u>	<u>4 656</u>	<u>4 648</u>

¹⁾ Écriture de reclassement entre les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global.

²⁾ Selon les PCGR canadiens, les participations de donnant pas le contrôle ne sont pas présentées comme une composante du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Toutefois, selon les IFRS, de telles participations sont présentées comme une composante du total des capitaux propres.

i) Décomptabilisation des actifs financiers titrisés (IAS 39 - Instruments financiers)

La banque titrise des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* par l'intermédiaire de programmes parrainés par la SCHL. Ces programmes comportent un processus en deux étapes par suite duquel les prêts hypothécaires assurés sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires puis sont vendus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

La banque vend des titres adossés à des créances à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH ») par le biais du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») et du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. Selon les PCGR canadiens, les caractéristiques de la transaction répondent aux critères de décomptabilisation énoncés dans la NOC-12, *Cessions de créances*. Par conséquent, la transaction est comptabilisée comme une vente, les titres adossés à des créances hypothécaires étant sortis de l'état de la situation financière et le profit ou la perte étant comptabilisé au compte de résultat. Aux termes des IFRS, les caractéristiques de la transaction ne respectent pas les critères de décomptabilisation énoncés dans l'IAS 39 parce que le critère de transfert n'est pas rempli. Ce critère requiert de la banque qu'elle n'ait aucune obligation de verser un montant au cessionnaire, à moins qu'en tant que cédant, elle recouvre des montants équivalents des actifs initiaux. Ainsi, la transaction est comptabilisée comme un emprunt garanti, les prêts hypothécaires sous-jacents aux titres adossés aux créances hypothécaires titrisés demeurent inscrits à l'état de la situation financière, un passif est comptabilisé pour le financement reçu, et aucun profit ni perte n'est constaté sur ce transfert.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, dans le cadre de titrisations de titres adossés à des créances hypothécaires, la banque est tenue de conclure certaines opérations sur dérivés afin de protéger la FCH contre le risque de remboursement anticipé des prêts hypothécaires couverts par le programme. Les dérivés représentent une obligation contractuelle de régler aux porteurs les intérêts des OHC et le droit de toucher les flux de trésorerie générés par les titres adossés à des créances hypothécaires, et ils sont classés comme des swaps. En vertu des PCGR canadiens, les dérivés sont constatés et classés comme étant détenus à des fins de transaction et les ajustements à la juste valeur sont constatés dans le compte de résultat. Aux termes des IFRS, il n'est pas obligatoire de comptabiliser les dérivés, ce qui permet d'éviter d'inscrire deux fois les actifs titrisés qui ne sont pas décomptabilisés.

Aux termes des PCGR canadiens, la banque constate, à l'égard des droits qu'elle conserve, un passif de gestion et les produits connexes. Ce passif représente les coûts futurs qu'il lui faudra engager pour s'acquitter de son obligation de gestion des titres adossés à des créances hypothécaires qu'elle a titrisés et vendus. Selon les IFRS, la banque continue de constater la totalité des droits sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui ont été titrisés et ne comptabilise ni ce passif de gestion ni les produits qui y sont associés.

En plus de prendre part à ces programmes, la banque titrise des prêts hypothécaires auprès d'une tierce partie. Le traitement comptable de ces titrisations est identique à celui des ventes de titres adossés à des créances hypothécaires.

Au moment de la transition aux IFRS, ces opérations de titrisation ont eu pour incidence nette une diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires selon les PCGR canadiens, diminution représentant l'élimination des profits et des pertes sur titrisation à ce moment et postérieurs au 1^{er} janvier 2004 ainsi que les produits de gestion réalisés conformément aux PCGR canadiens, moins un ajustement pour les produits et charges d'intérêts qui, autrement, auraient été comptabilisés conformément aux IFRS, ainsi que l'élimination des ajustements attribuables à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés connexes. De plus, cela tient compte de l'incidence de l'élimination des ajustements attribuables à la réévaluation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires classés comme titres disponibles à la vente selon les PCGR canadiens, lesquels ne sont pas inclus dans les autres éléments du résultat global aux termes des IFRS.

ii) Régimes à prestations définies du personnel (IAS 19 – Avantages du personnel)

Au moment du basculement des PCGR canadiens aux IFRS, le 1^{er} janvier 2010, la banque a constaté une réduction des résultats non distribués établis selon les PCGR canadiens en raison de différences de traitement comptable des régimes à prestations définies entre ces PCGR et les IFRS. La partie la plus importante de cette réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires a résulté d'un changement dans la façon dont la banque comptabilise les gains et pertes actuariels.

Selon les PCGR canadiens, la banque reportait à des exercices ultérieurs la comptabilisation des gains et pertes actuariels. Antérieurement, les gains et pertes actuariels excédant un corridor de 10 % étaient comptabilisés dans le compte de résultat sur la durée moyenne réelle du reste de la carrière des salariés à l'aide de la méthode du « corridor ». La banque a harmonisé sa méthode comptable avec celle de sa société mère et n'a pas utilisé la méthode du « corridor ». Elle a choisi une méthode comptable aux termes de laquelle tous les gains et pertes actuariels sont immédiatement constatés dans les autres éléments du résultat global. Ainsi, tous les gains actuariels nets non constatés au 1^{er} janvier 2010 ont, à la transition aux IFRS, été constatés dans les résultats non distribués par voie de l'état du résultat global, ce qui a eu pour effet d'harmoniser la méthode comptable de la banque avec celle de sa société mère à compter du 1^{er} janvier

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

2004. Le bénéfice aux termes des IFRS a augmenté en raison de la reprise de l'amortissement des pertes actuarielles nettes et des coûts des prestations constituées au titre des services passés qui étaient comptabilisés antérieurement aux termes des PCGR canadiens.

Il existe d'autres différences entre les PCGR canadiens et les IFRS quant à la comptabilisation des régimes à prestations définies. Le calcul et le traitement de la provision pour moins-value, le traitement de l'obligation transitoire constatée aux termes des PCGR canadiens et le traitement des modifications aux prestations et des règlements comptent parmi les éléments à l'égard desquels il existe de telles différences et qui ont eu des répercussions au moment de la transition. De plus, la banque utilisait le 30 septembre comme date de mesure aux termes des PCGR canadiens, alors que selon les IFRS, sa date de mesure est le 31 décembre.

iii) Traitement des opérations de change sur les titres de créance disponibles à la vente (IAS 39 – Instruments financiers)

La banque détient certains titres de créance disponibles à la vente et libellés en monnaies étrangères. En vertu des PCGR canadiens, les profits ou pertes de change sur de tels titres sont inscrits dans les autres éléments du résultat global, alors qu'en vertu des IFRS, ils sont comptabilisés dans le compte de résultat. En raison de la constatation de pertes de change, le bénéfice en vertu des IFRS a baissé par rapport à celui établi aux termes des PCGR canadiens. La transition n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires puisque les ajustements des pertes de change cumulées de 99 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (119 millions de dollars au 31 mars 2010 et 111 millions de dollars au 31 décembre 2010) ont donné lieu à un ajustement des résultats non distribués, ce qui a été compensé par un ajustement correspondant des autres éléments du résultat global. Le bénéfice aux termes des IFRS a diminué par suite de l'imputation des pertes de change au bénéfice alors qu'antérieurement, elles étaient inscrites dans les autres éléments du résultat global aux termes des PCGR canadiens.

iv) Désignation des titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières (IAS 39 – Instruments financiers)

La banque classait certains titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières comme des prêts et créances, lesquels étaient évalués au coût amorti aux termes des PCGR canadiens. Selon les IFRS, les titres de créance sont désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci étant constatées dans les autres éléments du résultat global. La constatation des produits d'intérêts n'a pas changé et c'est pourquoi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, cet ajustement n'a donné lieu à aucune différence entre le bénéfice établi selon les IFRS et celui calculé selon les PCGR canadiens.

v) Comptabilité de couverture (IAS 39 – Instruments financiers)

La banque a désigné et documenté formellement ses relations de couverture conformément aux PCGR canadiens et aux IFRS, et ce, de manière individuelle. Bien que la vaste majorité des relations de couverture soient admissibles aux termes des PCGR canadiens et des IFRS, certaines relations de couverture permises selon les PCGR canadiens ne le sont pas selon les IFRS, et vice versa. Par conséquent, en lien avec la transition aux IFRS, certaines relations de couverture désignées comme telles selon les PCGR canadiens ne répondront plus aux critères de la comptabilité de couverture selon les IFRS, alors que certaines relations de couverture qui ne répondront plus aux critères établis dans les PCGR canadiens pourront être comptabilisées comme couvertures aux termes des IFRS. De plus, différents risques sont couverts par les relations de couverture de flux de trésorerie documentées conformément aux PCGR canadiens et aux IFRS, ce qui se traduit par des degrés différents d'inefficacité des couvertures.

L'incidence nette de ces changements, soit l'augmentation des autres éléments du résultat global et une diminution correspondante des résultats non distribués, reflète le montant net des relations de couverture supplémentaires établies selon les IFRS ainsi que les ajustements au titre de leur inefficacité. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires. L'incidence sur le bénéfice des périodes présentées a trait à la constatation des différences quant à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures ainsi qu'à la comptabilisation de la portion efficace des variations de la juste valeur liée aux relations de couverture supplémentaires établies selon les IFRS.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)**vi) Impôt** (IAS 12 – Impôts sur le résultat)

Les actifs et passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés à l'égard de toutes les différences temporelles, sauf lorsque cela est expressément défendu, sous réserve de l'appréciation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Les ajustements, au titre de l'impôt, apportés au bénéfice et aux autres éléments du résultat global reflètent l'incidence fiscale des ajustements transitoires selon les IFRS.

vii) Autres

Outre les différences indiquées ci-dessus, la banque en a cerné d'autres, de moindre importance, qui sont liées au goodwill, aux paiements fondés sur des actions et à d'autres éléments négligeables. L'incidence nette de ces ajustements est une hausse des capitaux propres attribuables aux actionnaires établis selon les PCGR canadiens au 1^{er} janvier 2010.

c) Rapprochement des comptes de résultat de la banque**i) Changement du mode de présentation**

La banque a changé son mode de présentation afin de le rendre conforme à celui des autres entités du Groupe HSBC qui publient leurs informations selon les IFRS. En règle générale, le nouveau mode de présentation regroupe des postes qui étaient antérieurement présentés de manière individuelle.

Les produits de commissions résumant certains éléments de commissions qui, auparavant, étaient présentés de manière individuelle. Les produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets comprennent les revenus de change, les revenus de négociation et les autres éléments découlant de l'évaluation à la valeur de marché compris dans le revenu autre que d'intérêts, lesquels étaient présentés comme des postes distincts aux termes des PCGR canadiens. Les produits d'intérêts nets sur les activités de négociation étaient antérieurement inclus dans le revenu net d'intérêts. Pour une description détaillée de la nature de ces postes, il y a lieu de se reporter à la note 2 b).

Certains postes de charges qui, auparavant, étaient présentés sous les frais autres que d'intérêts ont été reclassés dans le total des charges opérationnelles. Certaines charges de commissions qui figuraient antérieurement dans les frais autres que d'intérêts ont été reclassées dans les charges de commissions.

Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Aux termes des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme une composante du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Cependant, en vertu des PCGR canadiens, elles sont présentées hors de ces capitaux propres. Ainsi, en vertu des IFRS, les distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont faites directement à même les résultats non distribués et ne sont pas constatées au compte consolidé de résultat, comme c'est le cas en vertu des PCGR canadiens.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Compte consolidé de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme à ces PCGR	en millions de dollars	Reclassements	en millions de dollars	Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme aux IFRS
Revenu d'intérêts	2 147	(42)	2 105	Produits d'intérêts
Frais d'intérêts	590	(30)	560	Charges d'intérêts
Revenu net d'intérêts	1 557	(12)	1 545	Produits d'intérêts nets
Frais de gestion – services de dépôt et de paiement	111	(111)		
Commissions sur les facilités de crédit	194	(194)		
Commissions sur les marchés financiers	119	(119)		
Revenus tirés de la gestion de placements	143	(143)		
		703	703	Produits de commissions
		72	72	Charges de commissions
			631	Produits de commissions nets
		(44)	(44)	Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets
		13	13	Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation
			(31)	Produits de négociation nets
		(3)	(3)	Produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur
		8	8	Profits diminués des pertes liés aux placements financiers
Revenus de change	48	(48)		
Revenus tirés des services de commerce international	24	(24)		
Revenus de négociation	104	(104)		
Gains sur des titres disponibles à la vente et d'autres titres	14	(14)		
Revenu de titrisation	83	(83)		
Autres	292	(26)	266	Autres produits opérationnels
Autres gains (pertes) comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché	(196)	196		
Revenu autre que d'intérêts	936	(65)	871	
Total des revenus	2 493	(77)	2 416	Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit
		335	335	Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit
			2 081	Résultat opérationnel net
Salaires et avantages sociaux	753		753	Rémunération et avantages du personnel
Locaux et matériel	175	(175)	553	Charges générales et administratives
Autres	504	(504)	40	Amortissement des immobilisations corporelles
		16	16	Amortissement des immobilisations incorporelles
Frais autres que d'intérêts	1 432	(70)	1 362	Total des charges opérationnelles
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables ..	1 061	(342)	719	Bénéfice opérationnel
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	335	(335)		
		7	7	Quote-part du bénéfice des entreprises associées
Bénéfice avant la provision pour impôts sur les bénéfices	726	–	726	Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat
Provision pour impôts sur les bénéfices	210	–	210	Charge d'impôt sur le résultat
Bénéfice attribuable à la participation sans contrôle	26	(26)		
Bénéfice net	490	26	516	Bénéfice de la période
		(26)	(26)	Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Compte consolidé de résultat du trimestre clos le 31 mars 2010

Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme à ces PCGR	en millions de dollars	Reclassements	en millions de dollars	Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme aux IFRS
Revenu d'intérêts	512	(10)	502	Produits d'intérêts
Frais d'intérêts	132	(6)	126	Charges d'intérêts
Revenu net d'intérêts	380	(4)	376	Produits d'intérêts nets
Frais de gestion – services de dépôt et de paiement	27	(27)		
Commissions sur les facilités de crédit	45	(45)		
Commissions sur les marchés financiers	32	(32)		
Revenus tirés de la gestion de placements	33	(33)		
		161	161	Produits de commissions
		15	15	Charges de commissions
			146	Produits de commissions nets
		(74)	(74)	Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets
		5	5	Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation
			(69)	Produits de négociation nets
		(6)	(6)	Produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur
		3	3	Profits diminués des pertes liés aux placements financiers
Revenus de change	11	(11)		
Revenus tirés des services de commerce international	6	(6)		
Revenus de négociation	20	(20)		
Gains sur des titres disponibles à la vente et d'autres titres	3	(3)		
Revenu de titrisation	38	(38)		
Autres	63	16	79	Autres produits opérationnels
Autres gains (pertes) comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché	(112)	112		
Revenu autre que d'intérêts	166	(13)	153	
Total des revenus	546	(17)	529	Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit
		63	63	Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit
			466	Résultat opérationnel net
Salaires et avantages sociaux	177		177	Rémunération et avantages du personnel
Locaux et matériel	42	(42)	128	Charges générales et administratives
Autres	116	(116)	10	Amortissement des immobilisations corporelles
			3	Amortissement des immobilisations incorporelles
Frais autres que d'intérêts	335	(17)	318	Total des charges opérationnelles
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables ..	211	(63)	148	Bénéfice opérationnel
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	63	(63)		
		-	-	Quote-part du bénéfice des entreprises associées
Bénéfice avant la provision pour impôts sur les bénéfices	148	-	148	Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat
Provision pour impôts sur les bénéfices	43	-	43	Charge d'impôt sur le résultat
Bénéfice attribuable à la participation sans contrôle	6	(6)		
Bénéfice net	99	6	105	Bénéfice de la période
		(6)	(6)	Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Compte consolidé de résultat du trimestre clos le 31 décembre 2010

Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme à ces PCGR	en millions de dollars	Reclassements	en millions de dollars	Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme aux IFRS
Revenu d'intérêts	568	(12)	556	Produits d'intérêts
Frais d'intérêts	180	(9)	171	Charges d'intérêts
Revenu net d'intérêts	388	(3)	385	Produits d'intérêts nets
Frais de gestion – services de dépôt et de paiement	28	(28)		
Commissions sur les facilités de crédit	51	(51)		
Commissions sur les marchés financiers	36	(36)		
Revenus tirés de la gestion de placements	38	(38)		
		194	194	Produits de commissions
		18	18	Charges de commissions
			176	Produits de commissions nets
		39	39	Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets
		3	3	Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation
			42	Produits de négociation nets
		(5)	(5)	Produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur
		-	-	Profits diminués des pertes liés aux placements financiers
Revenus de change	12	(12)		
Revenus tirés des services de commerce international	7	(7)		
Revenus de négociation	19	(19)		
Gains sur des titres disponibles à la vente et d'autres titres	2	(2)		
Revenu de titrisation	11	(11)		
Autres	74	(5)	69	Autres produits opérationnels
Autres gains (pertes) comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché	5	(5)		
Revenu autre que d'intérêts	283	(1)	282	
Total des revenus	671	(4)	667	Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit
		109	109	Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit
			558	Résultat opérationnel net
Salaires et avantages sociaux	201		201	Rémunération et avantages du personnel
Locaux et matériel	44	(44)	164	Charges générales et administratives
Autres	137	(137)	10	Amortissement des immobilisations corporelles
		5	5	Amortissement des immobilisations incorporelles
Frais autres que d'intérêts	382	(2)	380	Total des charges opérationnelles
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables ..	289	(111)	178	Bénéfice opérationnel
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	109	(109)	2	Quote-part du bénéfice des entreprises associées
		2	2	Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat
Bénéfice avant la provision pour impôts sur les bénéfices	180	-	180	Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat
Provision pour impôts sur les bénéfices	54	-	54	Charge d'impôt sur le résultat
Bénéfice attribuable à la participation sans contrôle	7	(7)		
Bénéfice net	119	7	126	Bénéfice de la période
		(7)	(7)	Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

ii) Rapprochement des PCGR canadiens et des IFRS

Ce qui suit indique les ajustements visant à rendre le compte de résultat de la banque établi selon les PCGR canadiens conforme à ses méthodes comptables en vertu des IFRS.

Compte consolidé de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010

	PCGR canadiens en millions de dollars	Décomptabilisation des actifs financiers titrisés en millions de dollars	Régimes à prestations définies du personnel en millions de dollars	Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente en millions de dollars	Comptabilité de couverture en millions de dollars	Impôt ¹ en millions de dollars	Autres en millions de dollars	IFRS en millions de dollars
Produits d'intérêts.....	2 105	244	-	-	-	-	34	2 383
Charges d'intérêts.....	560	197	-	-	8	-	5	770
Produits d'intérêts nets.....	1 545	47	-	-	(8)	-	29	1 613
Produits de commissions.....	703	-	-	-	-	-	18	721
Charges de commissions.....	72	-	-	-	-	-	18	90
Produits de commissions nets.....	631	-	-	-	-	-	-	631
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets.....	(44)	196	-	(12)	9	-	(7)	142
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....	13	-	-	-	-	-	-	13
Produits de négociation nets.....	(31)	196	-	(12)	9	-	(7)	155
Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	8	-	-	-	-	-	-	8
Autres produits opérationnels.....	266	(83)	-	-	-	-	(1)	182
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	2 416	160	-	(12)	1	-	21	2 586
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	335	-	-	-	-	-	24	359
Résultat opérationnel net.....	2 081	160	-	(12)	1	-	(3)	2 227
Rémunération et avantages du personnel.....	753	-	(9)	-	-	-	6	750
Charges générales et administratives.....	553	-	-	-	-	-	(5)	548
Amortissement des immobilisations corporelles.....	40	-	-	-	-	-	-	40
Amortissement des immobilisations incorporelles.....	16	-	-	-	-	-	3	19
Total des charges opérationnelles.....	1 362	-	(9)	-	-	-	4	1 357
Bénéfice opérationnel.....	719	160	9	(12)	1	-	(7)	870
Quote-part du bénéfice des entreprises associées.....	7	-	-	-	-	(2)	-	5
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	726	160	9	(12)	1	(2)	(7)	875
Charge d'impôt sur le résultat.....	210	-	-	-	-	47	-	257
Bénéfice de la période².....	516	160	9	(12)	1	(49)	(7)	618

1) L'incidence fiscale de tous les ajustements est présentée sous la colonne Impôt.

2) Aux termes des PCGR canadiens, les distributions en lien avec les participations ne donnant pas le contrôle sont passées en charges au compte consolidé de résultat alors que, selon les IFRS, de telles participations constituent une composante des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Compte consolidé de résultat du trimestre clos le 31 mars 2010

	PCGR canadiens en millions de dollars	Décomptabilisation des actifs financiers titrisés en millions de dollars	Régimes à prestations définies du personnel en millions de dollars	Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente en millions de dollars	Comptabilité de couverture en millions de dollars	Impôt ¹ en millions de dollars	Autres en millions de dollars	IFRS en millions de dollars
Produits d'intérêts	502	45	-	-	-	-	23	570
Charges d'intérêts	126	36	-	-	2	-	12	176
Produits d'intérêts nets	376	9	-	-	(2)	-	11	394
Produits de commissions	161	-	-	-	-	-	5	166
Charges de commissions	15	-	-	-	-	-	5	20
Produits de commissions nets	146	-	-	-	-	-	-	146
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets	(74)	109	-	(20)	16	-	-	31
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	5	-	-	-	-	-	-	5
Produits de négociation nets	(69)	109	-	(20)	16	-	-	36
Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(6)	-	-	-	-	-	(2)	(8)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	3	-	-	-	-	-	-	3
Autres produits opérationnels	79	(37)	-	-	-	-	-	42
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	529	81	-	(20)	14	-	9	613
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	63	-	-	-	-	-	6	69
Résultat opérationnel net	466	81	-	(20)	14	-	3	544
Rémunération et avantages du personnel	177	-	(2)	-	-	-	5	180
Charges générales et administratives	128	-	-	-	-	-	(1)	127
Amortissement des immobilisations corporelles	10	-	-	-	-	-	-	10
Amortissement des immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	-	-	3
Total des charges opérationnelles	318	-	(2)	-	-	-	4	320
Bénéfice opérationnel	148	81	2	(20)	14	-	(1)	224
Quote-part du bénéfice des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	148	81	2	(20)	14	-	(1)	224
Charge d'impôt sur le résultat	43	-	-	-	-	27	-	70
Bénéfice de la période ²	105	81	2	(20)	14	(27)	(1)	154

1) L'incidence fiscale de tous les ajustements est présentée sous la colonne Impôt.

2) Aux termes des PCGR canadiens, les distributions en lien avec les participations ne donnant pas le contrôle sont passées en charges au compte consolidé de résultat alors que, selon les IFRS, de telles participations constituent une composante des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

Compte consolidé de résultat du trimestre clos le 31 décembre 2010

	PCGR canadiens en millions de dollars	Décomptabilisation des actifs financiers titrisés en millions de dollars	Régimes à prestations définies du personnel en millions de dollars	Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente en millions de dollars	Comptabilité de couverture en millions de dollars	Impôt ¹ en millions de dollars	Autres en millions de dollars	IFRS en millions de dollars
Produits d'intérêts.....	556	69	-	-	-	-	2	627
Charges d'intérêts.....	171	57	-	-	2	-	(5)	225
Produits d'intérêts nets.....	385	12	-	-	(2)	-	7	402
Produits de commissions.....	194	-	-	-	-	-	4	198
Charges de commissions.....	18	-	-	-	-	-	4	22
Produits de commissions nets.....	176	-	-	-	-	-	-	176
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets.....	39	(22)	-	(10)	25	-	(8)	24
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....	3	-	-	-	-	-	-	3
Produits de négociation nets.....	42	(22)	-	(10)	25	-	(8)	27
Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(5)	-	-	-	-	-	1	(4)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits opérationnels.....	69	(11)	-	-	-	-	(6)	52
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	667	(21)	-	(10)	23	-	(6)	653
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	109	-	-	-	-	-	6	115
Résultat opérationnel net.....	558	(21)	-	(10)	23	-	(12)	538
Rémunération et avantages du personnel.....	201	-	(4)	-	-	-	-	197
Charges générales et administratives.....	164	-	-	-	-	-	(7)	157
Amortissement des immobilisations corporelles.....	10	-	-	-	-	-	-	10
Amortissement des immobilisations incorporelles.....	5	-	-	-	-	-	1	6
Total des charges opérationnelles.....	380	-	(4)	-	-	-	(6)	370
Bénéfice opérationnel.....	178	(21)	4	(10)	23	-	(6)	168
Quote-part du bénéfice des entreprises associées.....	2	-	-	-	-	(1)	-	1
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	180	(21)	4	(10)	23	(1)	(6)	169
Charge d'impôt sur le résultat.....	54	-	-	-	-	(3)	-	51
Bénéfice de la période².....	126	(21)	4	(10)	23	2	(6)	118

1) L'incidence fiscale de tous les ajustements est présentée sous la colonne Impôt.

2) Aux termes des PCGR canadiens, les distributions en lien avec les participations ne donnant pas le contrôle sont passées en charges au compte consolidé de résultat alors que, selon les IFRS, de telles participations constituent une composante des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

d) Rapprochement des états de la situation financière de la banque

i) Changement du mode de présentation

Selon le nouveau mode de présentation, dans l'état de la situation financière, les actifs et les passifs sont regroupés conformément au classement des instruments financiers prescrit par l'IAS 39. Par exemple, les placements financiers incluent les actifs classés comme étant disponibles à la vente. Pour une description plus détaillée des actifs et des passifs présentés dans les divers postes de l'état de la situation financière, il y a lieu de se reporter à la note 2.

Les principaux reclassements liés à la présentation comprennent les suivants :

Actifs

- Conformément à la nouvelle présentation, les actifs détenus à des fins de transaction comprennent les actifs financiers classés dans cette catégorie au compte de résultat qui étaient présentés antérieurement dans les dépôts auprès d'établissements financiers réglementés, les titres détenus à des fins de transaction, les prêts et les autres actifs.
- Les prêts et avances à des banques et les prêts et avances à des clients tiennent compte des valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente, lesquelles étaient présentées antérieurement dans les valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente.
- Les placements financiers comprennent les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, lesquels étaient présentés antérieurement dans les titres disponibles à la vente ainsi que certains éléments qui étaient présentés antérieurement dans les dépôts auprès d'établissements financiers réglementés.

Passifs

- Certains dépôts qui étaient antérieurement désignés comme étant détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur ont été reclassés dans les passifs détenus à des fins de transaction.
- Les passifs détenus à des fins de transaction, selon le nouveau mode de présentation, incluent les passifs classés dans cette catégorie qui, auparavant, étaient présentés comme des dépôts, des valeurs mobilières vendues à découvert et certains éléments présentés dans les passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts et certains éléments présentés dans les autres passifs.
- Les titres de créance émis comprennent ceux à l'égard desquels des certificats cessibles ont été émis et qui, antérieurement, étaient présentés en tant que dépôts et passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts.
- Les passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts, selon le mode de présentation antérieur, ont été reclassés dans les passifs détenus à des fins de transaction, dans les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ou dans les titres de créance émis, selon ce qui convenait.
- Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat sont présentées dans les dépôts effectués par des banques lorsque la contrepartie est une institution financière et dans les comptes des clients lorsqu'elle n'en n'est pas une.

Titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières

- Certains titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières étaient classés comme des prêts et créances et étaient présentés antérieurement comme des dépôts auprès d'établissements financiers réglementés aux termes des PCGR canadiens. En vertu des IFRS, ces titres sont désignés comme étant disponibles à la vente et sont présentés en tant que placements financiers.

Les reclassements décrits ci-dessous ont été faits en raison des exigences des IFRS en matière de présentation.

Participations ne donnant pas le contrôle

- Selon les IFRS, les participations de donnant pas le contrôle sont présentées comme une composante du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Toutefois, selon les PCGR canadiens, de telles participations étaient présentées hors de ces capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2010

Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation selon ces PCGR	en millions de dollars	Reclassements	en millions de dollars	Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme aux IFRS
Actif				Actifs
Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt auprès de la Banque du Canada et d'autres banques	652	(463)	189	Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	1 245	(1 245)		Effets en cours de compensation auprès d'autres banques
		88	88	
Titres disponibles à la vente.....	12 682	(12 682)		
Titres détenus à des fins de transaction.....	1 986	(1 986)		
Autres titres	41	(41)		
		4 042	4 042	Actifs détenus à des fins de transaction
		1 100	1 100	Dérivés
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	8 496	(8 496)		
		5 862	5 862	Prêts et avances à des banques
Prêts	38 104	1 828	39 932	Prêts et avances à des clients
		13 598	13 598	Placements financiers
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 966	(4 966)		
Instruments dérivés	1 100	(1 100)		
Terrains, immeubles et matériel	142	(142)		
Autres éléments d'actif	1 923	(1 098)	825	Autres actifs
		465	465	Paiements anticipés et produits à recevoir
		4 966	4 966	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations
		43	43	Participation dans des entreprises associées
		142	142	Immobilisations corporelles
		85	85	Goodwill et immobilisations incorporelles
Total des actifs	71 337	-	71 337	Total des actifs
Passif et capitaux propres				Passifs et capitaux propres
		2 713	2 713	Dépôts effectués par des banques
Dépôts	50 207	(6 490)	43 717	Comptes des clients
		186	186	Effets en transit vers d'autres banques
		2 812	2 812	Passifs détenus à des fins de transaction
				Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur
		1 138	1 138	Dérivés
		897	897	Titres de créance émis
		7 870	7 870	Autres passifs
Acceptations	4 966	-	4 966	Acceptations
		556	556	Charges à payer et produits différés
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	3 324	(3 324)		
Instruments dérivés	897	(897)		
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	2 517	(2 517)		
Titres vendus à découvert	1 148	(1 148)		
Autres éléments de passif	2 650	(2 650)		
		119	119	Passifs au titre des prestations de retraite
		432	432	Créances subordonnées
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale	430	(430)		
Total des passifs	66 139	404	66 543	Total des passifs
Débtures subordonnées	834	(834)		
Capitaux propres				Capitaux propres
Actions privilégiées.....	946	-	946	Actions préférentielles
Actions ordinaires	1 225	-	1 225	Actions ordinaires
Surplus d'apport	7	(7)		
Bénéfices non répartis.....	2 113	7	2 120	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu	73	-	73	Autres réserves
		430	430	Participations ne donnant pas le contrôle
Total des capitaux propres	4 364	430	4 794	Total des capitaux propres
Total des passifs et des capitaux propres	71 337	-	71 337	Total des passifs et des capitaux propres

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé de la situation financière au 31 mars 2010

Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation selon ces PCGR	en millions de dollars	Reclassements	en millions de dollars	Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme aux IFRS
Actif				Actifs
Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt auprès de la Banque du Canada et d'autres banques.....	559	(464)	95	Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés.....	1 339	(1 339)		
		97	97	Effets en cours de compensation auprès d'autres banques
Titres disponibles à la vente.....	13 850	(13 850)		
Titres détenus à des fins de transaction.....	2 217	(2 217)		
Autres titres.....	41	(41)		
		4 346	4 346	Actifs détenus à des fins de transaction
		1 085	1 085	Dérivés
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente.....	7 094	(7 094)		
		3 847	3 847	Prêts et avances à des banques
Prêts.....	37 907	2 868	40 775	Prêts et avances à des clients
		14 722	14 722	Placements financiers
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	4 580	(4 580)		
Instruments dérivés.....	1 086	(1 086)		
Terrains, immeubles et matériel.....	142	(142)		
Autres éléments d'actif.....	1 833	(1 516)	317	Autres actifs
		509	509	Paiements anticipés et produits à recevoir
		4 580	4 580	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations
		42	42	Participation dans des entreprises associées
		142	142	Immobilisations corporelles
		91	91	Goodwill et immobilisations incorporelles
Total des actifs.....	70 648	-	70 648	Total des actifs
Passif et capitaux propres				Passifs et capitaux propres
Dépôts.....	49 682	3 179	3 179	Dépôts effectués par des banques
		(7 021)	42 661	Comptes des clients
		87	87	Effets en transit vers d'autres banques
		3 236	3 236	Passifs détenus à des fins de transaction
		1 133	1 133	Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur
		1 134	1 134	Dérivés
		7 604	7 604	Titres de créance émis
		1 301	1 301	Autres passifs
Acceptations.....	4 580	-	4 580	Acceptations
		529	529	Charges à payer et produits différés
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts.....	3 244	(3 244)		
Instruments dérivés.....	1 134	(1 134)		
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.....	2 359	(2 359)		
Titres vendus à découvert.....	1 073	(1 073)		
Autres éléments de passif.....	3 086	(3 086)		
		121	121	Passifs au titre des prestations de retraite
		329	329	Créances subordonnées
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale.....	430	(430)		
Total des passifs.....	65 588	306	65 894	Total des passifs
Débtentures subordonnées.....	736	(736)		
Capitaux propres.....				Capitaux propres
Actions privilégiées.....	946	-	946	Actions préférentielles
Actions ordinaires.....	1 225	-	1 225	Actions ordinaires
Surplus d'apport.....	9	(9)		
Bénéfices non répartis.....	2 122	9	2 131	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu.....	22	-	22	Autres réserves
		430	430	Participations ne donnant pas le contrôle
Total des capitaux propres.....	4 324	430	4 754	Total des capitaux propres
Total des passifs et des capitaux propres.....	70 648	-	70 648	Total des passifs et des capitaux propres

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010

Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation selon ces PCGR	en millions de dollars	Reclassements	en millions de dollars	Chiffres en vertu des PCGR canadiens, selon le mode de présentation conforme aux IFRS
Actif				Actifs
Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt auprès de la Banque du Canada et d'autres banques	513	(434)	79	Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	2 173	(2 173)		
		84	84	Effets en cours de compensation auprès d'autres banques
Titres disponibles à la vente.....	15 804	(15 804)		
Titres détenus à des fins de transaction.....	2 254	(2 254)		
Autres titres	40	(40)		
		3 947	3 947	Actifs détenus à des fins de transaction
		1 365	1 365	Dérivés
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	7 155	(7 155)		
		5 777	5 777	Prêts et avances à des banques
Prêts	35 969	1 554	37 523	Prêts et avances à des clients
		17 137	17 137	Placements financiers
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 372	(4 372)		
Instruments dérivés	1 364	(1 364)		
Terrains, immeubles et matériel	123	(123)		
Autres éléments d'actif	1 729	(1 220)	509	Autres actifs
		458	458	Paiements anticipés et produits à recevoir
		4 372	4 372	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations
		40	40	Participation dans des entreprises associées
		122	122	Immobilisations corporelles
		83	83	Goodwill et immobilisations incorporelles
Total des actifs	71 496	-	71 496	Total des actifs
Passif et capitaux propres				Passifs et capitaux propres
Dépôts	52 055	1 226	1 226	Dépôts effectués par des banques
		(5 336)	46 719	Comptes des clients
		101	101	Effets en transit vers d'autres banques
		2 764	2 764	Passifs détenus à des fins de transaction
		983	983	Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur
		1 330	1 330	Dérivés
		6 459	6 459	Titres de créance émis
		1 768	1 768	Autres passifs
Acceptations	4 372	-	4 372	Acceptations
		585	585	Charges à payer et produits différés
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	2 363	(2 363)		
Instruments dérivés	1 329	(1 329)		
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 560	(1 560)		
Titres vendus à découvert	1 262	(1 262)		
Autres éléments de passif	3 079	(3 079)		
		128	128	Passifs au titre des prestations de retraite
		324	324	Créances subordonnées
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale	230	(230)		
Total des passifs	66 250	509	66 759	Total des passifs
Débitures subordonnées	739	(739)		
Capitaux propres				Capitaux propres:
Actions privilégiées.....	946	-	946	Actions préférentielles
Actions ordinaires	1 225	-	1 225	Actions ordinaires
Surplus d'apport	12	(12)		
Bénéfices non répartis	2 262	12	2 274	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu	62	-	62	Autres réserves
		230	230	Participations ne donnant pas le contrôle
Total des capitaux propres	4 507	230	4 737	Total des capitaux propres
Total des passifs et des capitaux propres	71 496	-	71 496	Total des passifs et des capitaux propres

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

ii) Rapprochement des PCGR canadiens et des IFRS

Ce qui suit indique les ajustements visant à rendre l'état de la situation financière de la banque établi selon les PCGR canadiens conforme à ses méthodes comptables en vertu des IFRS.

État consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2010

	PCGR canadiens en millions de dollars	Décomptabilisation des actifs financiers titrisés en millions de dollars	Régimes à prestations définies du personnel en millions de dollars	Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente en millions de dollars	Désignation des titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières en millions de dollars	Comptabilité de couverture en millions de dollars	Impôt ¹ en millions de dollars	Autres en millions de dollars	IFRS en millions de dollars
ACTIFS									
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	189	-	-	-	-	-	-	-	189
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	88	-	-	-	-	-	-	-	88
Actifs détenus à des fins de transaction	4 042	-	-	-	-	-	-	-	4 042
Actifs financiers dérivés	1 100	(44)	-	-	-	-	-	(1)	1 055
Prêts et avances à des banques	5 862	-	-	-	-	-	-	-	5 862
Prêts et avances à des clients	39 932	8 216	-	-	-	-	-	16	48 164
Placements financiers	13 598	(579)	-	-	13	-	-	1	13 033
Autres actifs	825	(1)	-	-	-	-	91	1	916
Paievements anticipés et produits à recevoir	465	(197)	(88)	-	-	-	-	(2)	178
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 966	-	-	-	-	-	-	-	4 966
Participation dans des entreprises associées	43	-	-	-	-	-	1	-	44
Immobilisations corporelles	142	-	-	-	-	-	-	2	144
Goodwill et immobilisations incorporelles	85	-	-	-	-	-	-	14	99
Total des actifs	71 337	7 395	(88)	-	13	-	92	31	78 780
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES									
Passifs									
Dépôts effectués par des banques	2 713	(152)	-	-	-	-	-	-	2 561
Comptes des clients	43 717	(603)	-	-	-	-	-	-	43 114
Effets en transit vers d'autres banques	186	-	-	-	-	-	-	-	186
Passifs détenus à des fins de transaction	2 812	-	-	-	-	-	-	-	2 812
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	1 138	-	-	-	-	-	-	-	1 138
Passifs financiers dérivés	897	(74)	-	-	-	-	-	-	823
Titres de créance émis	7 870	8 365	-	-	-	-	-	-	16 235
Autres passifs	1 137	(34)	-	-	-	-	-	(5)	1 098
Acceptations	4 966	-	-	-	-	-	-	-	4 966
Charges à payer et produits différés	556	(1)	-	-	-	-	-	(2)	553
Passifs au titre des prestations de retraite	119	-	95	-	-	-	-	-	214
Créances subordonnées	432	-	-	-	-	-	-	-	432
Total des passifs	66 543	7 501	95	-	-	-	-	(7)	74 132
Capitaux propres									
Actions préférentielles	946	-	-	-	-	-	-	-	946
Actions ordinaires	1 225	-	-	-	-	-	-	-	1 225
Autres réserves	73	1	-	99	13	66	(52)	5	205
Résultats non distribués	2 120	(107)	(183)	(99)	-	(66)	144	33	1 842
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	4 364	(106)	(183)	-	13	-	92	38	4 218
Participations ne donnant pas le contrôle	430	-	-	-	-	-	-	-	430
Total des capitaux propres	4 794	(106)	(183)	-	13	-	92	38	4 648
Total des passifs et des capitaux propres	71 337	7 395	(88)	-	13	-	92	31	78 780

1) L'incidence fiscale de tous les ajustements est présentée sous la colonne Impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé de la situation financière au 31 mars 2010

	PCGR canadiens en millions de dollars	Décomptabilisation des actifs financiers titrisés en millions de dollars	Régimes à prestations définies du personnel en millions de dollars	Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente en millions de dollars	Désignation des titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières en millions de dollars	Comptabilité de couverture en millions de dollars	Impôt ¹ en millions de dollars	Autres en millions de dollars	IFRS en millions de dollars
ACTIFS									
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	95	-	-	-	-	-	-	-	95
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	97	-	-	-	-	-	-	-	97
Actifs détenus à des fins de transaction.....	4 346	-	-	-	-	-	-	-	4 346
Actifs financiers dérivés.....	1 085	(40)	-	-	-	-	-	10	1 055
Prêts et avances à des banques.....	3 847	-	-	-	-	-	-	-	3 847
Prêts et avances à des clients.....	40 775	8 735	-	-	-	-	-	16	49 526
Placements financiers.....	14 722	(350)	-	-	10	-	-	(1)	14 381
Autres actifs.....	317	-	-	-	-	-	89	6	412
Paiements anticipés et produits à recevoir.....	509	(220)	(87)	-	-	-	-	-	202
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	4 580	-	-	-	-	-	-	-	4 580
Participation dans des entreprises associées.....	42	-	-	-	-	-	1	-	43
Immobilisations corporelles.....	142	-	-	-	-	-	-	2	144
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	91	-	-	-	-	-	-	14	105
Total des actifs.....	70 648	8 125	(87)	-	10	-	90	47	78 833
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES									
Passifs									
Dépôts effectués par des banques.....	3 179	(145)	-	-	-	-	-	-	3 034
Comptes des clients.....	42 661	(367)	-	-	-	-	-	-	42 294
Effets en transit vers d'autres banques.....	87	-	-	-	-	-	-	-	87
Passifs détenus à des fins de transaction.....	3 236	-	-	-	-	-	-	-	3 236
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	1 133	-	-	-	-	-	-	-	1 133
Passifs financiers dérivés.....	1 134	(185)	-	-	-	-	-	11	960
Titres de créance émis.....	7 604	8 889	-	-	-	-	-	-	16 493
Autres passifs.....	1 301	(57)	-	-	-	-	22	-	1 266
Acceptations.....	4 580	-	-	-	-	-	-	-	4 580
Charges à payer et produits différés.....	529	15	-	-	-	-	-	(3)	541
Passifs au titre des prestations de retraite.....	121	-	113	-	-	-	-	-	234
Créances subordonnées.....	329	-	-	-	-	-	-	-	329
Total des passifs.....	65 894	8 150	113	-	-	-	22	8	74 187
Capitaux propres									
Actions préférentielles.....	946	-	-	-	-	-	-	-	946
Actions ordinaires.....	1 225	-	-	-	-	-	-	-	1 225
Autres réserves.....	22	-	-	119	10	52	(54)	6	155
Résultats non distribués.....	2 131	(25)	(200)	(119)	-	(52)	122	33	1 890
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	4 324	(25)	(200)	-	10	-	68	39	4 216
Participations ne donnant pas le contrôle.....	430	-	-	-	-	-	-	-	430
Total des capitaux propres.....	4 754	(25)	(200)	-	10	-	68	39	4 646
Total des passifs et des capitaux propres.....	70 648	8 125	(87)	-	10	-	90	47	78 833

1) L'incidence fiscale de tous les ajustements est présentée sous la colonne Impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (non audité) (suite)

État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010

	PCGR canadiens en millions de dollars	Décomptabilisation des actifs financiers titrisés en millions de dollars	Régimes à prestations définies du personnel en millions de dollars	Traitement des opérations de change sur les titres disponibles à la vente en millions de dollars	Désignation des titres de créance détenus auprès d'autres institutions financières en millions de dollars	Comptabilité de couverture en millions de dollars	Impôt ¹ en millions de dollars	Autres en millions de dollars	IFRS en millions de dollars
ACTIFS									
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	79	-	-	-	-	-	-	-	79
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	84	-	-	-	-	-	-	-	84
Actifs détenus à des fins de transaction	3 947	-	-	-	-	-	-	-	3 947
Actifs financiers dérivés	1 365	(2)	-	-	-	-	-	-	1 363
Prêts et avances à des banques	5 777	15	-	-	-	-	-	-	5 792
Prêts et avances à des clients	37 523	7 680	-	-	-	-	-	15	45 218
Placements financiers	17 137	(995)	-	-	6	-	-	1	16 149
Autres actifs	509	-	(1)	-	-	-	57	2	567
Paievements anticipés et produits à recevoir	458	(180)	(91)	-	-	-	-	(1)	186
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 372	-	-	-	-	-	-	-	4 372
Participation dans des entreprises associées	40	-	-	-	-	-	3	-	43
Immobilisations corporelles	122	-	-	-	-	-	-	1	123
Goodwill et immobilisations incorporelles	83	-	-	-	-	-	-	11	94
Total des actifs	71 496	6 518	(92)	-	6	-	60	29	78 017
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES									
Passifs									
Dépôts effectués par des banques	1 226	(227)	-	-	-	-	-	-	999
Comptes des clients	46 719	(1 259)	-	-	-	-	-	-	45 460
Effets en transit vers d'autres banques	101	-	-	-	-	-	-	-	101
Passifs détenus à des fins de transaction	2 764	-	-	-	-	-	-	-	2 764
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	983	-	-	-	-	-	-	-	983
Passifs financiers dérivés	1 330	(175)	-	-	-	-	-	6	1 161
Titres de créance émis	6 459	8 358	-	-	-	-	-	(1)	14 816
Autres passifs	1 768	(232)	-	-	-	-	-	(5)	1 531
Acceptations	4 372	-	-	-	-	-	-	-	4 372
Passifs d'impôt exigible	585	-	-	-	-	-	-	(2)	583
Passifs au titre des prestations de retraite	128	-	139	-	-	-	-	-	267
Créances subordonnées	324	-	-	-	-	-	-	-	324
Total des passifs	66 759	6 465	139	-	-	-	-	(2)	73 361
Capitaux propres									
Actions préférentielles	946	-	-	-	-	-	-	-	946
Actions ordinaires	1 225	-	-	-	-	-	-	-	1 225
Autres réserves	62	-	-	111	6	65	(51)	4	197
Résultats non distribués	2 274	53	(231)	(111)	-	(65)	111	27	2 058
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	4 507	53	(231)	-	6	-	60	31	4 426
Participations ne donnant pas le contrôle	230	-	-	-	-	-	-	-	230
Total des capitaux propres	4 737	53	(231)	-	6	-	60	31	4 656
Total des passifs et des capitaux propres	71 496	6 518	(92)	-	6	-	60	29	78 017

1) L'incidence fiscale de tous les ajustements est présentée sous la colonne Impôt.

e) Incidence de la transition aux IFRS sur le tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, la banque désignait la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme de l'encaisse et des soldes détenus dans la banque centrale.

Selon les IFRS, la banque a harmonisé sa méthode avec celle du Groupe et définit la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant de la trésorerie et des soldes détenus dans la banque centrale, des bons du Trésor et d'autres lettres de change admissibles, des prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou des effets en transit vers d'autres banques et des certificats de dépôt. Par conséquent, la banque a inclus d'autres équivalents de trésorerie, lesquels sont des placements à court terme hautement liquides et détenus en vue de combler les besoins de liquidités à court terme et non à des fins de placement qui sont convertibles en montants connus de trésorerie ou dont l'échéance est si rapprochée qu'ils présentent un risque négligeable de variation de la valeur. L'inclusion des équivalents de trésorerie dans les flux de trésorerie présentés n'a eu aucune incidence importante sur les flux de trésorerie nets des périodes indiquées.

Renseignements à l'intention des actionnaires

ADRESSES DES PRINCIPAUX BUREAUX

Vancouver (siège social) :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél. : 604-685-1000
Télé. : 604-641-1849

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9
Tél. : 416-868-8000
Télé. : 416-868-3800

ADRESSE INTERNET

hsbc.ca

DEMANDES DES MÉDIAS

Ernest Yee (604) 641-2973
Sharon Wilks (416) 868-3878
Fabrice de Dongo (416) 868-8282

Pour tout renseignement concernant les dividendes, pour un changement d'adresse ou pour nous aviser d'un envoi en double, les actionnaires doivent s'adresser à la :

Services aux investisseurs Computershare Inc.
Shareholder Service Department
9th floor, 100 University Avenue
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253
Télé. : 1-866-249-7775

Pour tout autre renseignement, les actionnaires doivent s'adresser au service des relations avec les actionnaires :

Banque HSBC Canada
Shareholder Relations
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Courriel : Shareholder_relations@hsbc.ca

Santokh Birk (604) 641-1918
Chris Young (604) 641-1976

Les titres de la Banque HSBC Canada sont inscrits à la Bourse de Toronto.

Banque HSBC Canada

Actions préférentielles de catégorie 1, série C (HSB.PR.C)
Actions préférentielles de catégorie 1, série D (HSB.PR.D)
Actions préférentielles de catégorie 1, série E (HSB.PR.E)

La Banque HSBC Canada, filiale de la société HSBC Holdings plc, est le chef de file des banques internationales au Canada et possède plus de 260 bureaux au pays, dont plus de 140 succursales bancaires. Avec un actif de 2 455 milliards de \$US au 31 décembre 2010, le Groupe HSBC, qui compte environ 7 500 bureaux répartis dans 87 pays et territoires, se classe parmi les consortiums de services bancaires et financiers les plus importants au monde.

© Banque HSBC Canada 2011

Tous droits réservés

Toute reproduction, transmission ou mise en mémoire de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autre, est interdite sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Banque HSBC Canada.

Publié par la Banque HSBC Canada, Vancouver
Imprimé par Western Printers, Burnaby